

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS
MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue 20 octobre 2020 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 20 OCTOBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

M. UGO LAPOINTE ET Mme RÉBECCA PÉTRIN	16
--	----

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

MINÉRAI DE FER QUÉBEC M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE	20
---	----

SUSPENSION

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. PAUL COMEAU	29
M. UGO LAPOINTE	33
M. MARC FAFARD.....	39
M. MATHIEU MARSA	48
Mme RÉBECCA PÉTRIN	55
Mme MAY DAGHER	60
M. DAVE BOUCHARD.....	63

SUSPENSION

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

Mme MARTINE COTTE.....	65
M. DAVE BOUCHARD.....	74
QUESTIONS DE LA COMMISSION	76
Mme LISE CHAREST	80
QUESTIONS DE LA COMMISSION	81

MOT DE LA FIN	84
---------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2020 À 13 H

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'enquête et de l'audience publique sur le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom.

10

Mon nom est Pierre Magnan, j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques, en collaboration avec mon collègue, le commissaire Jacques Locat, qui est à ma gauche.

15

Tout d'abord, une consigne importante : le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos consultations publiques en tout respect des consignes émises par la Santé publique. Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui s'appliquent, nous avons pris la décision de tenir toutes nos séances uniquement en mode numérique.

20

Je vous mentionne dès maintenant que ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet pendant les séances publiques, devront s'inscrire au registre dans notre site Web ou par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6. Donc, je répète : vous pouvez vous inscrire au registre sur notre site Web ou par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6.

25

Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre les informations sur votre intervention devant la commission. Vous pouvez donc vous inscrire dès maintenant pour la séance de ce soir. Les coordonnées qui sont affichées présentement à l'écran vous seront données de nouveau plus loin dans ma présentation.

30

De plus, jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Celle-ci en prendra connaissance et pourra les intégrer à ses propres questionnements, au besoin. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE.

35

40 Notez que, pour ce soir, je permettrai une seule question par personne, sans préambule, afin de donner l'occasion au plus grand nombre de personnes d'intervenir. La limite du nombre d'inscriptions au registre a été établie à 10 personnes pour ce soir. Si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible. Nous pourrions également réajuster le nombre d'intervenants en fonction du temps disponible pour chacune des séances.

45 Vous verrez également que la commission demandera aux participants d'indiquer leur région de résidence, et ce, afin de favoriser une participation équitable des gens du milieu récepteur et ceux de l'extérieur. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre. La commission ajustera ces règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

50 Si, pour une raison ou une pour autre, nous éprouvons des difficultés techniques lors de l'intervention d'un participant en particulier, je passerai alors la parole au prochain participant, le temps de régler la situation avec l'équipe informatique. Nous reviendrons ensuite à cette personne.

55 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Cependant, je tiens à souligner que si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance où vous étiez inscrit, vous aurez la priorité pour poser votre question lors de la séance suivante. Soyez assuré que toutes les questions essentielles sur le projet pourront être posées durant la première partie de cette audience publique. À cet égard, sachez que les séances se poursuivront selon les besoins du public et de la commission d'enquête.

60 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 15 septembre dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, M. Philippe Bourke.

65 Donc, la lettre s'intitule comme suit :

« Monsieur le Président,

70 *J'ai pris connaissance de la recommandation que vous m'avez soumise concernant le mandat qui devrait être confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la lumière de l'analyse des demandes de consultation publique reçues, tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.*

75 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de Mine de fer du lac Bloom Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers par Minerai de*

fer Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 19 octobre 2020.

80 *Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en oeuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

85 *Et c'est signé, Benoit Charrette, Ministre. »*

Maintenant, quelques mots sur le rôle du BAPE.

90 Je vous rappelle qu'une commission n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir des faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage et des recommandations sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

95 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

100 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe à la fois les aspects écologique, social et économique.

105 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête du Québec*.

110 En outre, mon collègue et moi nous sommes engagés à respecter le *Code de déontologie des membres* et les *Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*.

115 Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou

de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

120 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserverai donc le droit d'interrompre les propos qui ne respecteraient pas ces règles.

125 Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif et constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

130 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

C'est à partir de ces deux analyses, celle du BAPE et celle du ministère, que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

135 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

140 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter les sites Web du BAPE ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Donc, le mandat de la commission d'enquête a débuté le 19 octobre -- hier, en fait -- et sera d'une durée maximale de 4 mois. Le rapport du BAPE sera donc remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 18 février 2021.

145 Le ministre disposera alors de 15 jours après le dépôt du rapport du BAPE pour le rendre public.

Il est important de mentionner, ici, que l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

150 L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des

155 compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Les personnes-ressources proviennent de ministères ou d'organismes que la commission a identifiés comme ayant l'expertise pour répondre aux questions du public et de la commission.

160 La première partie de l'audience permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets, pour permettre aux participants et à la commission de se forger une opinion éclairée pour la deuxième partie qui va suivre.

165 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou par une personne-ressource, mais bien de poser des questions en vue d'éclaircir certains aspects du projet.

170 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous voulons l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 17 novembre prochain.

175 C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur opinion et leur position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou exposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention*, qui est disponible sur le site Web du BAPE.

180 Je vous demande d'ailleurs de remplir ce formulaire le plus tôt possible afin de nous signifier votre intention de présenter un mémoire ou une opinion verbale. Cela facilitera la planification de la deuxième partie de l'audience publique. Je vous invite à nous le faire savoir au plus tard le 6 novembre, à 16 h.

185 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires le plus tôt possible avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, et au plus tard le 11 novembre à midi, et ce, par courriel, par la poste ou en utilisant le formulaire *Dépôt de mémoire* disponible dans le site Web du BAPE.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position, le cas échéant.

190 Vous pourrez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre opinion sur le projet.

195 Donc, en résumé, il y a trois façons de s'exprimer dans le cadre des travaux de la deuxième partie des audiences. D'abord, déposer un mémoire sans présentation. Vous pouvez aussi déposer un mémoire avec présentation ou vous pouvez faire une présentation verbale sans déposer un mémoire. Notez que la tenue de cette deuxième partie de l'audience se tiendra également via Internet.

200 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait soumettre des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen et son analyse du projet. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics dans le site Web du BAPE.

205 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. La webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web et sur Facebook sera aussi disponible en différé.

210 Mentionnons d'ailleurs que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information et à recevoir vos commentaires concernant le BAPE dans son ensemble.

215 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au prochain... au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour que la commission les considère, vous devez les rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

220 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos Règles de procédure.

225 Je présenterai d'abord la commission et l'équipe qui l'assistera. Je présenterai ensuite l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Nous ferons ensuite le tour de la documentation déposée. Ensuite, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Et enfin, j'inviterai le porte-parole de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

230 Toutes les requêtes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le registre des évaluations environnementales, entre autres accessible par le site Web du BAPE.

Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

235 Je tiens à préciser, ici, en détail : nous prendrons des pauses environ aux heures, ce qui est inhabituel ou ce qui est plus fréquent qu'habituellement, et ce, pour des raisons de santé publique. Nous profiterons de ces pauses pour ventiler la salle et ainsi y diminuer la charge virale potentielle. Et, à cet effet, je vous remercie à l'avance de votre compréhension.

240 Maintenant, tel que mentionné plus tôt, le registre est maintenant ouvert. Je vous rappelle que l'inscription pour les questions se fait dans le site Web du BAPE ou par téléphone, au numéro qui est inscrit à l'écran, donc au 1 800 463-4732, poste 6. Vous pouvez donc dès maintenant vous inscrire pour soumettre vos questions à la commission, en direct.

245 Je vous rappelle également qu'une seule question sera admise par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

250 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai alors les questions aux personnes concernées. Il est possible que je soumette la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées par mon collègue, le commissaire Jacques Locat, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

255 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Vous comprendrez également qu'il ne sera pas permis de commenter les réponses obtenues parce que ce n'est pas l'objet de la première partie de l'audience publique.

260 Par ailleurs, mon collègue et moi pourrons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir des informations complémentaires dans la foulée de vos questions.

265 Les questions qui nécessiteraient une recherche ou un développement plus approfondi devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

Tous les documents demandés par la commission à l'initiateur d'un projet, à un ministère ou un organisme, pour compléter son analyse, sont déposés sur le site Web du BAPE. Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la

270 personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la
commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la mention
« confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice
qui pourrait être encouru si le document était rendu public, en vertu des dispositions prévues dans
la politique de confidentialité du BAPE.

275 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou
de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Si un document
réputé non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle
en conservera une copie pendant la durée du mandat.

280 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai d'au minimum quatre jours ouvrables,
avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission. Donc, d'un
document qui aurait été jugé confidentiel et que la commission aurait jugé de rendre public.

285 Le participant qui désire donner une information -- et là, on parle des participants du
public -- ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette
information peut s'adresser à la coordonnatrice de la commission qui se chargera de vérifier le tout
auprès de la commission.

290 Enfin, je vous souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné
une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer
la qualité de nos services.

295 Nous vous invitons donc à remplir le questionnaire disponible sur notre site Web.

300 Donc, j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête.
D'abord, les analystes, messieurs Alexandre Bourke et Stéphan Demers; la conseillère en
communication, madame Alexandra Barbeau; la coordonnatrice, madame Rachel Sebareme et
l'agente de secrétariat, madame Cynthia Roussel.

Mesdames Vanessa Lagacé et Aurélie Patin assureront le travail de sténotypie à distance,
alors que messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui du BAPE sont chargés de la webdiffusion des
séances.

305 J'inviterais maintenant le représentant de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe.
Alors, monsieur Lafrenière, à vous la parole.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

310

Merci. Merci Monsieur le président Magnan. Donc, je me représente, donc François Lafrenière, vice-président à la production durable chez Minerai de fer Québec. Donc, je représente le promoteur, ce soir, pour le projet qui fait l'objet de l'audience qui est en cours.

315

J'en profite d'emblée pour vous souhaiter une bonne séance à tous et à toutes. Alors, je laisse mes collègues, donc, se présenter, en commençant par Jean-François Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

320

Oui, bonjour. Merci, monsieur Lafrenière. Donc, Jean-François Poulin, biologiste chez WSP au bureau de Baie-Comeau. J'ai agi à titre de directeur du projet de l'étude d'impact sur l'environnement.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

325

On peut poursuivre avec Luc Bouchard.

M. LUC BOUCHARD :

330

Oui, bonsoir à tous. Donc, Luc Bouchard, biologiste chez WSP. J'ai agi à titre de chargé de projets pour cette étude et j'aurai le plaisir, là, de... d'aider à...

LE PRÉSIDENT :

335

On entend très peu, monsieur Bouchard.

M. LUC BOUCHARD :

340

Donc, désolé. Donc, Luc Bouchard, biologiste pour WSP. Et j'aurai le plaisir, là, de collaborer à répondre aux questions, là, qui nous seront adressées.

LE PRÉSIDENT :

345

Merci.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

350 Merci, monsieur Bouchard. Et on continue avec monsieur Choquet.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

355 Bonsoir. Frédéric Choquet, chef d'équipe géotechnique pour WSP. Je me suis occupé de la partie géotechnique minière du projet d'expansion, donc des... et de stockage des résidus.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

360 Alors, ça complète l'équipe, monsieur Magnan. Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

 Merci beaucoup, monsieur Lafrenière.

365 Maintenant, j'aimerais laisser la parole aux ministères de présenter les personnes qui les accompagnent. Donc, je commencerais par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, je crois que c'est madame Turcotte qui va nous présenter son équipe.

Mme SOPHIE TURCOTTE :

370 Oui, bonsoir, Monsieur le président, oui. Sophie Turcotte, du secteur Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Moi, je suis à la Direction de la restauration des sites miniers et ce soir, j'ai avec moi, ma collègue, Marie-Hélène Voyer, qui est avocate. Je peux la laisser se présenter.

375

Me MARIE-HÉLÈNE VOYER :

 Bonjour, Marie-Hélène Voyer. Je suis à la Direction des affaires minières et de la coordination au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

380

LE PRÉSIDENT :

 Donc, merci beaucoup. Donc, ça complète votre équipe, madame Turcotte?

385

Mme SOPHIE TURCOTTE :

Oui.

390

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Donc, je vais passer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Je pense que c'est madame André-Anne Gagnon qui va nous présenter son équipe.

395

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, bonjour. Donc, André-Anne Gagnon, porte-parole du ministère de l'Environnement. Donc, je travaille à la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation stratégique. Il va y avoir ma collègue, Marie-Lou Coulombe, aussi, de la même Direction, pour répondre aux questions.

400

Sinon, je suis aussi accompagnée de mes collègues Michel Ducharme de la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère, pour répondre aux questions sur le bruit. Mon collègue Michel Renaud, de la Direction régionale de la Côte-Nord. Et mesdames Martine Baron et Brigitte Sirois du Centre de contrôle environnemental de la Côte-Nord.

405

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie beaucoup. On va passer, maintenant, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je pense que c'est madame Mylène Bourque qui va nous présenter son équipe.

410

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Oui, bonsoir. Mylène Bourque, je suis porte-parole pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je suis analyste pour la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord. Et, pour la séance de ce soir, là, je suis la seule représentante du MFFP, mais j'ai des collègues qui pourront se joindre, là, aux séances subséquentes, au besoin.

415

420

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, madame Bourque. Maintenant, j'inviterais madame Samson du ministère de la Santé et des Services sociaux de... d'introduire son équipe. Est-ce que madame

425 Samson est en ligne?

Sinon, on va passer au ministère de la Sécurité publique, avec madame Marie-Ève Morissette.

430 **Mme MARIE-ÈVE MORISSETTE :**

Oui, bonsoir. Marie-Ève Morissette, je suis directrice régionale de sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord, pour le ministère de la Sécurité publique. Je serai... je suis la seule représentante, là, du MSP.

435

LE PRÉSIDENT :

Parfait, madame Morissette. Et, je viens de me rappeler, là, que le ministère de la Santé et des services sociaux vont être disponibles seulement demain soir, je crois, mais on va... on va préciser la chose éventuellement.

440

Je dois vous mentionner aussi que Pêches et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada seront, quant à eux, présents à la séance de demain et se rendront disponibles aux séances subséquentes, au besoin.

445

Et nous pourrions également faire appel aux expertises suivantes par écrit, donc toujours au besoin, donc, des représentants du ministère des Transports, de la MRC de Caniapiscau, du ministère des Ressources naturelles Canada et de la Ville de Fermont.

450 **Mme ISABELLE SAMSOM :**

Monsieur le commissaire, la Santé, elle est présente. Je m'étouffais, je m'excuse. Alors Isabelle Samson de la Santé et Services sociaux.

455 **LE PRÉSIDENT :**

C'est madame Samson? Allez-y, madame Samson.

460 **Mme ISABELLE SAMSOM :**

Excusez, j'étais en train de m'étouffer, là, je me... Donc, Isabelle Samson de la Santé publique de la Côte-Nord puis représentante du ministère. Je suis seule, je remplace mon collègue qui a

travaillé sur le dossier, et qui est présentement en vacances. Donc... Mais je crois bien pouvoir agir comme personne-ressource néanmoins. Merci.

465

LE PRÉSIDENT :

Parfait, madame Samson. Puis on est bien contents de savoir que ça va mieux de votre côté, là, parce que ce n'est quand même pas des situations qui sont réjouissantes.

470

Donc, nous ferons maintenant... on fait maintenant le tour de la documentation qui aurait été déposée. Donc, je commencerais par l'initiateur du projet. Monsieur Lafrenière, avez-vous déposé des documents ou comptez-vous en déposer ce soir?

475

Monsieur Lafrenière, est-ce que vous m'avez bien... est-ce que vous m'avez entendu?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, juste un petit problème de *mute*, comme on dit.

480

Donc, les documents qui seront déposés ce soir, seront les documents qui seront présentés. Il y aura des présentations et, s'il y a lieu, il y aura certaines présentations vidéos aussi. Alors, ces documents-là seront déposés ce soir... En fait, tous ceux qui seront présentés seront déposés.

485

LE PRÉSIDENT :

O.K., parfait, je vous remercie beaucoup. Madame Turcotte, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

490

Mme SOPHIE TURCOTTE :

Oui. Non, aucun document, pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

495

Ça va. Madame Gagnon du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

500

Non plus, aucun document. Puis, je profite de l'occasion pour réparer un oubli. J'ai un autre

collègue avec moi; c'est monsieur Marc Houde, de la Direction des eaux usées, pour répondre aux questions sur la Directive 019. Donc, bien désolée de l'oubli.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de quoi, merci beaucoup, donc, de... la présentation est faite.

510 Madame Bourque, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, est-ce que vous avez déposé ou comptez déposer des documents à la commission?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Pas pour l'instant, merci.

515

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Samson, la même chose, du ministère de la Santé et des Services sociaux?

520 **Mme ISABELLE SAMSOM :**

On nous a... On a déposé deux documents, mais je ne compte pas de... faire de présentation.

LE PRÉSIDENT :

525

Parfait. Donc, ces documents-là, donc, seront rendus publics sur le site Web du BAPE. Donc, vous les avez transmis à la coordonnatrice, madame Sebareme?

Mme ISABELLE SAMSOM :

530

Exact.

LE PRÉSIDENT :

535 Excellent, merci beaucoup. Et finalement, madame Morissette du ministère de la Sécurité publique, est-ce que vous avez déposé ou comptez déposer des documents à la commission?

540 **Mme MARIE-ÈVE MORISSETTE :**

Non, pas de document qui ont été déposés. On n'a pas l'intention d'en déposer pour l'instant, là, à moins que ce soit nécessaire.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, merci beaucoup. Donc ça, ça complète. Oui, j'ai mon collègue, Jacques Locat.

550 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être que monsieur Lafrenière pourrait nous indiquer s'ils ont... En fait, juste mentionner qu'ils ont déposé des documents depuis... au cours des deux ou trois derniers jours, là, au cas où les citoyens n'en auraient pas eu connaissance, là. N'est-ce pas, monsieur Lafrenière?

555

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Aucun document déposé, autres que ceux qui sont déjà dans la banque de documents du BAPE.

560

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. Non, c'est juste pour souligner aux gens que, depuis une semaine, vous avez déposé quelques documents. Je voulais les informer, en fait. Merci.

565

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Donc ça, ça complète la revue des documents déposés ou à déposer.

570

Je vais maintenant inviter chaque requérant qui le désire, à résumer les motifs de sa demande à la commission. Je demanderais aux requérants de s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Je me réserverais donc le droit, là, de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale. Et vous aurez chacun 10 minutes pour présenter les motifs de votre requête.

575

Je dois noter que seulement deux personnes ont manifesté le désir de présenter les motifs

de leur requête au ministre et ils nous feront une présentation conjointe, ce soir.

580

Donc, j'inviterais monsieur Ugo Lapointe, de Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et madame Rébecca Pétrin de l'organisme Eau secours, à prendre la parole.

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

585

M. UGO LAPOINTE :

Merci, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, les membres des ministères, membres de l'équipe du promoteur, tout le monde qui écoute, bonsoir. Mon nom, c'est Ugo Lapointe, je suis co-porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Je suis également coordonnateur national à MiningWatch Canada.

590

J'oeuvre dans le secteur minier ou autour du secteur minier maintenant depuis plus de 20 ans, au Québec et partout au Canada, maintenant. J'ai une formation en génie géologique. Je... À titre de co-porte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, je siége actuellement sur le Comité consultatif du ministre des mines du Québec, mais également sur deux comités interprovinciaux, fédéraux; un sur les enjeux de contamination de l'eau issue des mines, donc le comité MEND ou NEDEM en français, puis le comité NOAMI ou INMOA en français, c'est-à-dire l'Initiative nationale sur les sites miniers abandonnés et orphelins.

595

600

La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine représente une trentaine d'organismes de toutes les régions du Québec, régions minières, nord du Québec, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, mais également les grands centres. On a des syndicats de travailleurs qui sont membres chez nous, on a également des organismes environnementaux, des organismes de citoyens, des organismes scientifiques.

605

Donc, voilà. Nous, notre mission, c'est de promouvoir des meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques dans le secteur minier au Québec. Alors, on est heureux d'être ici ce soir. Je vais laisser Rébecca se présenter.

610

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Donc, bonsoir, Rébecca Pétrin. Je suis la directrice générale de l'organisme Eau secours. Je suis... En fait, je suis titulaire d'un baccalauréat en biologie, une maîtrise en gestion de l'environnement. Ça fait plus d'une dizaine d'années que j'oeuvre dans la protection de l'environnement. Je suis aussi administratrice sur un conseil d'administration pour une société de

615

conservation dedans le sud du Québec.

620 L'organisme Eau secours, c'est plus de 350 membres. Un peu comme la Coalition meilleure mine, on représente aussi des individus, des organismes et plusieurs associations syndicales.

625 Notre organisme a principalement la mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits et de la population.

630 Je prendrais également un instant pour présenter les autres signataires de la requête. Donc, il y avait l'Organisme de bassin versant Duplessis, l'Association pour la protection du lac Taureau, la Coalition citoyenne des opposants aux projets miniers en Haute-Matawinie, il y a le Comité citoyen pour la protection de l'Esquer, la Fondation David Suzuki, Fondation Rivières, Greenpeace Québec, Nature Québec, le Regroupement vigilance mine de l'Abitibi-Témiscamingue et la Société pour la nature et les parcs section Québec.

635 À la lecture des évaluations environnementales du promoteur et suite à la rencontre d'information publique qui a été tenue en juillet dernier par le BAPE, nous jugeons ce projet, tel que proposé dans la forme actuelle, comme inacceptable.

Le gouvernement du Québec doit exiger des modifications au projet.

640 Notre principale préoccupation concerne la destruction des huit lacs et des dizaines de cours d'eau que propose le promoteur, pour l'entreposage à perpétuité des 872 millions de tonnes de déchets miniers alors que d'autres solutions existent.

645 Nous sommes également préoccupés par les risques de déversement de résidus miniers dans l'environnement, de la contamination des eaux, des impacts sur la biodiversité, des mesures compensatoires proposées par le promoteur.

650 Si nous regardons d'un peu plus près la destruction des lacs et des cours d'eau pour l'entreposage des déchets miniers, l'approche du promoteur de remplir les lacs avec ces déchets miniers contrevient à l'approche historique du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'interdire ce type de pratique au Québec.

Cette interdiction s'appuie notamment en vertu de la Directive 019 sur l'industrie minière, qui est appliquée depuis 1989. À notre avis, cette façon de faire contrevient également aux objectifs de la *Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* de même qu'à

655 plusieurs principes qui découlent de la *Loi sur le développement durable du Québec*.

660 Le promoteur justifie son approche en s'appuyant sur Règlement fédéral sur les mines, métaux et diamants. Ce règlement fédéral ouvre une brèche à la destruction des cours d'eau pour entreposage des résidus miniers en échange de mesures compensatoires pour la perte d'habitat des poissons. Québec doit absolument fermer cette brèche en interdisant clairement ce type de pratique sur son territoire et en exigeant des alternatives pour éviter la destruction des lacs et des cours d'eau.

665 Remblayer les fosses à ciel ouvert pour réduire l'emprunte et éviter la destruction des lacs. L'utilisation des fosses et des excavations minières pour le remplissage de résidus miniers constitue l'une des meilleures pratiques, et elle est déjà mise en oeuvre dans d'autres projets, ici au Québec, et à l'international. Elle permet de réduire significativement l'emprunte des impacts miniers en surface et d'éviter la destruction non nécessaire des lacs et des cours d'eau.

670 Et pourtant, le promoteur affirme qu'il ne peut pas mettre en oeuvre un remblai partiel ou complet de la fosse, car cela pourrait compromettre la viabilité économique d'une potentielle exploitation future de la fosse en profondeur. Donc, on entend par ici, des minerais se situant en dessous du projet actuel à l'étude.

675 Ce potentiel n'est aucunement démontré dans les études techniques et financières du promoteur, pas plus qu'il ne fait partie du projet actuel. Le promoteur affirme également qu'il doit laisser les fosses libres de résidus pour pouvoir y accéder en tout temps, afin d'en extraire les différents types de roches et d'assurer la bonne recette de roche à envoyer à l'usine de traitement.

680 Ces explications ne sont aucunement démontrées dans les études actuelles et insuffisantes pour justifier la destruction des lacs. À notre avis, ces explications ne répondent pas aux exigences de la Loi, pas plus qu'aux meilleures pratiques de l'industrie minière.

685 Québec doit mettre des balises environnementales claires et exiger du promoteur de remblayer ces résidus dans la fosse à ciel ouvert afin d'éviter la destruction des lacs et des cours d'eau.

Pour ça, je cède la parole à mon collègue, Ugo Lapointe.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, on n'a pas le son. Ah, voilà, on vous entend.

M. UGO LAPOINTE :

695 Je pense un petit... je pense que j'ai un petit problème de *mute*, comme dirait l'autre.

O.K., donc on continue la lecture, là, de la requête, qui est disponible, j'imagine, bientôt, sur le site du BAPE.

700 Donc, c'est sûr que, remblayer les fosses avec résidus, en totalité ou en partie, pour nous, ça permettrait d'éviter la destruction des lacs et des cours d'eau, mais ça permettrait aussi, à notre avis, de réduire significativement les risques de déversement des résidus dans l'environnement. Comme on a vu ces dernières années, que ce soit au Québec ou à l'international, des cas de digues de rétention de résidus, des cas de barrages qui retiennent ces résidus, céder et voir déverser les
705 résidus.

On a vu, par exemple, des digues céder par le propriétaire précédant de la même mine Cliffs Resources, à l'époque, entre 2010 et 2012. Mais on en a vu également ailleurs, au Québec et au Canada, ces dernières années; c'est quelque chose qui arrive.

710 Dans les études actuelles du promoteur, le promoteur qualifie lui-même les conséquences considérables en cas de rupture de digue et de déversement. Il affirme, dans ses études, que ces déversements pourraient affecter des dizaines de cours d'eau situés en aval, de même que détruire un tronçon de la route nationale 389, possiblement affecter, aussi, les installations de la minière voisine ArcelorMittal. La route nationale 389 est essentielle pour Fermont, elle est essentielle pour
715 la région.

Les dommages d'une rupture peuvent atteindre plusieurs centaines de millions de dollars; c'est documenté. Actuellement, les assurances de la compagnie couvrent jusqu'à 75 millions de
720 dollars de dommages. Tout dommage supérieur serait assumé par les contribuables québécois, en cas de risque de rupture de digue.

Encore une fois, le remblaiement partiel ou complet de la fosse permettrait de réduire significativement ces risques, de notre point de vue.

725 On a d'autres préoccupations par rapport à la qualité des eaux. Bien sûr, on souhaite que le traitement complet des eaux soit fait. On aimerait mieux comprendre quelles sont les charges polluantes dans l'environnement lors du BAPE et quels traitements vont être proposés par le promoteur.

730

Il y a des enjeux de biodiversité, il y a des enjeux d'espèces vulnérables qui sont touchées, qui sont... qu'on explique dans la requête et que je ne vais pas tout énumérer ici.

735 Donc, en conclusion, nous réitérons nos plus vives préoccupations actuellement, face au projet qui est proposé. Nous souhaitons que Québec exige des modifications au projet, notamment des analyses rigoureuses de scénario de remblaiement de la fosse, avec une partie ou la totalité des résidus, pour éviter la destruction des lacs.

740 Sur ça, bien je vous remercie de l'attention que vous avez porté à notre requête et on est là pour fournir notre pleine et entière collaboration tout au long de la... de l'enquête du BAPE et on invite l'ensemble de la population de Fermont, de la Côte-Nord, du reste du Québec, à poser leurs questions, proposer des solutions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

745 Merci beaucoup. Je tiens à remercier madame Pétrin et monsieur Lapointe, en particulier d'avoir été dans les temps de façon exemplaire.

Nous vous invitons à vous inscrire au registre, si ce n'est déjà fait, pour poser vos questions.

750 J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet, monsieur François Lafrenière, à présenter le projet à l'étude, pour une période, là, convenue de 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause d'environ 15 minutes.

755 **PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR**

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

760 Merci bien, Monsieur le président. Alors, si vous permettez, je vais prendre le contrôle de l'écran et partager, donc, une présentation.

LE PRÉSIDENT :

765 Parfait.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Ça peut prendre quelques secondes, compte tenu de la lourdeur du document. Voilà. Ça y

770 est. Monsieur le président, vous pouvez me confirmer que vous voyez la présentation en mode présentation?

LE PRÉSIDENT :

775 Oui, tout à fait. Donc, c'est très bien. Peut-être qu'à la régie, là... On voit la salle dans laquelle on se trouve, moi et mon collègue Jacques Locat. Je ne sais pas si c'est possible d'enlever ça, parce qu'on perd le... Ah, voilà, c'est fait.

780 Donc là, on voit complètement votre première diapositive, en mode présentation. Donc, je vous inviterais à débiter votre présentation.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

785 Excellent. J'en profite d'emblée pour remercier madame Pétrin, monsieur Lapointe, pour leur exposé, un peu plus tôt. Et j'en... donc j'enchaîne d'emblée avec la présentation du projet de ce soir, qui concerne, donc, comme mentionné, l'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers du lac Bloom.

O.K. On y va.

790 Alors, on débute avec la justification du projet. Il y a une capacité d'exploiter le double de ressources en fer à la mine du lac Bloom depuis que le nouveau plan minier a été élaboré récemment. Le fait est qu'il manque de capacité pour entreposer les stériles miniers et les résidus miniers qui sont générés lors de l'opération minière.

795 En chiffre, ça donne ceci, c'est-à-dire qu'au niveau des stériles miniers, il y a... actuellement, le projet qui est autorisé actuellement, prévoit l'entreposage de 191 millions de tonnes de stériles miniers. Et, le nouveau plan minier qui a été élaboré prévoit, pour doubler, donc, les ressources à exploiter, prévoit le besoin d'entreposer 711 millions de tonnes. Ça représente, au bas mot, un 3,7 fois plus de matériel à entreposer.

800 Au niveau des résidus miniers, on a un projet, actuellement, qui est autorisé pour entreposer 260 millions de tonnes, et le nouveau plan minier, lui, il représente un besoin en capacité additionnelle de 572 millions de tonnes. Ça représente environ un peu plus de deux fois plus de matériaux à entreposer. Alors, ceci fait en sorte que, avec ce qui est déjà disponible en termes de capacité d'entreposage, il y a un manque à gagner pour entreposer autant des stériles que les résidus, de 576 millions de tonnes et de 296 millions de tonnes respectivement, pour un total, donc,

805

de 872 millions de tonnes.

810 Si... Peut-être une petite précision qui est à noter, concernant le projet qui est à l'étude
actuellement. Ce projet ne cerne pas la phase 2 du lac Bloom, de la mine du lac Bloom, laquelle
vise à doubler, donc, la production annuelle de concentré avec l'utilisation d'un deuxième
concentrateur. Alors, cet aspect-là, cet élément-là est autorisé depuis deux mille douze (2012).

815 Le projet qui nous concerne, donc, est associé uniquement aux aires d'entreposage de
stériles et des résidus miniers qui seront épuisés, donc, d'ici 2025 à 2030.

820 Si on regarde les types de matériaux qui sont à entreposer, ce que vous voyez à l'écran
actuellement, c'est une photo, donc, du site minier du lac Bloom. Et, ce que je viens de faire
apparaître entre les deux lignes orangées, donc c'est le minerai qui est extrait, exploité à la mine du
lac Bloom, au-dessus duquel se retrouve de la roche qu'on dit stérile. C'est-à-dire que c'est une
roche qui contient peu ou pas de fer rentable à exploiter.

825 La roche stérile doit évidemment être enlevée pour pouvoir avoir accès au minerai et, cet
enlèvement de roche là inclut une mise en pile, donc, à proximité de la fausse, sans aucun traitement
qui est associé.

830 Au niveau de... du minerai, évidemment, le minerai, c'est celui que l'on extrait de la fosse et
à partir duquel nous produisons le concentré, lequel nécessite aucun traitement chimique, mais
plutôt physique. Donc, il n'y a aucun produit chimique qui est utilisé, donc, à la... à l'usine de
concentration.

835 Le produit final qui est produit... donc, qui est produit à l'usine, c'est le concentré de fer qui
est envoyé, donc, au client aciériste. Et l'autre produit est un résidu essentiellement composé de
silice. Alors, les deux produits qui font l'objet... les deux éléments qui font l'objet du projet qui nous
occupe actuellement, c'est l'entreposage des stériles et des résidus miniers.

840 Alors, si on regarde au niveau des infrastructures existantes, ce que vous voyez actuellement
à l'écran, en blanc, la ligne blanche, c'est la limite du bail minier du lac Bloom. Vous voyez, en bas,
c'est-à-dire au sud-ouest, la propriété de ArcelorMittal et, au nord-est, la province de
Terre-Neuve-et-Labrador.

Alors, au lac Bloom, d'abord, si on commence au niveau des infrastructures, il y a une zone
industrielle qui vient d'apparaître en mauve, qui est composée, donc qui contient essentiellement,
là, les deux usines dont je viens de mentionner, les usines qui servent à concentrer le minerai de

845 fer. Il y a également une fosse minière, qui est autorisée également. Il y a aussi des haldes à stériles
et une halde à morts-terrains, un parc à résidus miniers, qui vient d'apparaître en rouge et,
finalement, des bassins de collecte qui servent à récupérer toutes les eaux qui sont en contact,
autant avec la halde... les haldes à stériles, le parc à résidus et toute autre infrastructure minière qui
est présente sur le site.

850
855 Maintenant, ce qui est important pour Minerai de fer Québec, c'était de déterminer la
meilleure option possible pour entreposer ces deux types de matériaux. L'enjeu... les enjeux
prioritaires pour Minerai de fer Québec étaient d'abord de privilégier l'opposition terrestre, hein, pour
minimiser l'empiètement dans les habitats de poissons et autres milieux sensibles, pour essayer le
plus possible de ne pas empiéter dans les milieux lacustres ou autres cours d'eau.

860 Il était question, aussi, de réduire au minimum la superficie d'entreposage utilisée pour avoir
le minimum d'empreinte au sol. Également, il y avait... l'importance était de minimiser les impacts
sur la communauté et, finalement, de s'assurer qu'on avait un projet qui était faisable et viable
comme tel.

865 Il y a eu une approche qui a été utilisée, qui est celle d'une analyse multicritère, plus
précisément, c'est celle de l'analyse de solutions de rechange, laquelle repose sur quatre aspects
principaux, c'est-à-dire de tenir compte des aspects environnementaux, sociaux, techniques et
économiques du projet afin de déterminer la meilleure option possible pour l'entreposage.

870 Donc, ce qui est proposé dans le projet comme tel, la nouvelle aire de résidus miniers, c'est
celle qui vient d'apparaître en ce moment, de couleur beige, avec les bassins de collecte d'eau de
contact de couleur verdâtre, et aussi une petite extension de quelques millions de tonnes du côté
nord, accompagné d'un bassin, aussi du côté nord, pour récupérer les eaux de contact du parc à
résidus miniers.

875 Alors, essentiellement, le projet, du côté des résidus, qui est associé surtout au parc à résidus
nord, comprend une aire d'entreposage de résidus miniers d'une capacité de 296 millions de tonnes.
Cette halde-là, ce qui est prévu, aura une élévation, au final, de 770 mètres, une élévation finale à
770 mètres. La... l'entreposage qui est prévu se fera par mode de déposition hydraulique, c'est-à-dire
qu'on utilisera une boue qui sera pompée, par tuyau, pour déposer hydrauliquement le résidu minier.

880 Les digues qui seront utilisées pour retenir le résidu minier, ce qui est proposé, utilise une
pente 10 dans 1. Ce qui est important aussi de mentionner, c'est que les eaux... toutes les eaux de
contact en périphérie seront collectées par des fossés, lesquels redirigerons les eaux récupérées
dans deux bassins, soit le bassin G qui est l'extrémité sud-est, et aussi le bassin H qui est à

l'extrémité ouest complètement. Alors, toutes les eaux qui seront en contact avec les résidus miniers seront récupérées ultimement pour être racheminées dans le réseau existant.

885

Si on parle maintenant des stériles miniers, ce qui est proposé, donc, dans le projet déposé, c'est une nouvelle halde à stériles au sud, accompagnée aussi de son bassin de couleur verdâtre, là, qui va récupérer les eaux de contact. À ça s'ajoute aussi une halde, qui s'appelle la halde sud-ouest. Cette halde-là est déjà sur une empreinte qui a fait l'objet d'une étude d'impact et dont les impacts ont déjà été inclus dans le projet initial. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est associé à un nouvel impact, mais c'est plutôt un impact qui est déjà prévu. Mais, pour donner une perspective globale du projet qui s'en vient, on l'a inclus dans l'étude d'impact actuelle.

890

Il y a aussi un agrandissement de la halde triangle actuelle. Encore une fois, la majorité de cette superficie se retrouve à l'intérieur de l'empreinte déjà autorisée, déjà étudiée et prévue dans l'étude d'impact initiale. Et finalement, on ajoute deux rampes d'accès à la fosse, qui vont pouvoir, en fait, donner un accès du côté ouest et du côté est à la fosse.

895

Si on regarde plus en détail le... l'élément qui fait l'objet de l'étude d'impact qui est à l'extérieur, donc, de la limite qui a déjà été considérée dans le projet initial, c'est la halde à stériles sud dont la capacité sera de 580 millions de tonnes, une élévation finale à 920 mètres. Cette fois-ci, on ne parle pas de déposition hydraulique, mais plutôt de déchargement par camion et une poussée par boueur pour égaliser.

900

Les pentes de la halde auront... seront de 3 dans 1. Comme mentionné un peu plus tôt, les eaux de contact seront aussi récupérées par des fossés, lesquels amèneront l'eau vers un bassin, qui est nommé bassin sud, pour capter les eaux et collecter, pomper tout ça, dans le réseau actuel existant.

905

Je donne une petite idée... Pardon. Je vous donne une petite idée : étant donné que la halde sud est située près de la 389, la route nationale, bien on vous donne une simulation photo de ce qu'aurait l'air la halde à stériles sud à la fin de la vie de la mine, aux alentours de 2040, ce qui est prévu actuellement. Alors, on voit ici, là, à partir d'une photo, là, presque prise perpendiculairement de la halde. On a une deuxième photo prise aussi un peu plus loin de la route 389. On peut deviner la halde, du côté droit de la route, derrière les arbres. Et, une dernière photo, qui est située dans le secteur extrême est du lac Daigle. Alors, on peut voir, du côté droit de la photo, la halde, en visuel d'une simulation.

910

915

Alors, si on regarde les principales pertes associées au projet, d'abord au niveau du milieu physique et biologique. Si on commence d'abord par le secteur des résidus miniers, qui est composé,

920

925 donc, de la halde nord et aussi de du bassin nord, avec la petite extension qui est adjacente. On a une superficie totale associée à ce projet... à ce secteur-là de 828 hectares. Au niveau des pertes, au niveau du milieu terrestre, on parle de 639 hectares, c'est ce qui est de couleur vert à l'intérieur de la zone visée.

930 Il y a aussi des milieux humides, lesquels sont de couleur jaune, entourés d'une bande verte. On parle alors de 36,9 hectares de pertes dans ces cas-là. Au niveau de l'habitat du poisson, on parle de sept lacs et les cours d'eau qui sont associés, pour un total de 148,7 hectares. On a aussi quelques cours d'eau et étangs qui ne sont pas des habitats du poisson, à hauteur de 3,7 hectares.

Et finalement, du côté du milieu humain, on a un sentier de motoneige, aussi, qui traverse le parc à résidus HPA-Nord, donc, qui est apparu en rouge.

935 Si on regarde maintenant du côté du secteur des stériles miniers, encore une fois, ce que vous voyez à l'écran, c'est ce qui fait l'objet de l'étude d'impact en cours, c'est-à-dire les... la halde à stériles sud et aussi les secteurs, là, donc du... des rampes d'accès et le petit secteur, là, qui concerne l'agrandissement de la halde de triangle.

940 De la même façon que ce qu'on vous a présenté tantôt, au niveau des pertes, on a un milieu terrestre de 497 hectares. On a des milieux humides de 37,6 hectares. Un habitat du poisson, qui inclut, cette fois-ci, un lac et deux étangs; lac K et ses deux étangs qui sont situés du côté est ou sud-est de la zone, à raison de (inaudible) cette fois-ci sans poisson, à raison de 4,8 hectares.

945 Si on regarde au niveau des impacts sur le milieu humain, d'abord, le plus grand impact est associé aux émissions de poussières et aux émissions de bruit pour ceux qui sont à... les villégiateurs, en fait, du secteur du lac Daigle. Il y a, dans le cadre du projet, quelques mesures d'atténuation qui sont prévues, notamment au niveau des stériles qu'on va entreposer, c'est-à-dire les stériles qui contiennent un peu de silice seraient entreposés dans le secteur nord, c'est ce qui est proposé.

950 Également, une restriction des sautages en fonction des angles de vent. C'est-à-dire que, en vertu de la modélisation atmosphérique qui a été réalisée dans le cadre du projet, on a pu identifier des directions de vents qui pourraient impacter le secteur du lac Daigle. Donc, on s'engage, là, comme mesure d'atténuation, justement, à ne pas faire de sautage lorsque ces vents-là... lorsque la direction des vents atteint celle qui pourrait engendrer des impacts.

955 Et, au niveau du bruit, il y a une berme antibruit qui est prévue, du côté du périmètre sud, plus précisément du côté sud-est. C'est quelques-unes des... de plusieurs des mesures qui sont

960 prévues, donc, au projet pour atténuer les principales, là... impacts, les principaux impacts prévus ou identifiés, donc, pour les villégiateurs du lac Daigle.

965 On en profite évidemment pour vous présenter quelques autres impacts que le lac Daigle, sur le milieu humain. Par catégorie, il y a deux catégories ici, parmi les plus significatives au niveau de la santé et de la qualité de vie de la communauté. Il y a quelques 24 mesures d'atténuation prévues. Un exemple d'impact prépondérant qui a été identifié dans l'étude d'impact, c'est une perturbation de la cohésion sociale, surtout durant la phase de construction. Et, parmi les différentes mesures d'atténuation prévues se trouve notamment l'établissement du campement de travailleurs de la construction qui sera à distance du noyau urbain de Fermont.

970 C'est... Ce qui est prévu, c'est de s'assurer que tous les travailleurs de la construction qui seront associés au projet actuel seront logés à l'extérieur du... de Fermont. Il y aura aussi une mise en place d'agent de liaison communautaire dans la Ville de Fermont, pour faciliter la communication avec les membres de la communauté en cas de signalement qui pourrait arriver, là.

975 Au niveau de la qualité du paysage, c'est une autre catégorie. On a prévu 35 mesures d'atténuation, lesquelles sont toutes répertoriées, donc, dans l'étude d'impact. Un exemple prépondérant, c'est celui de la modification du paysage. Et un exemple de mesure d'atténuation qui est associé à ça, il y en a deux. Par exemple, c'est de... ce qu'on a prévu, c'est préserver les collines boisées les plus élevées afin de servir d'écran naturel. On a d'ailleurs pu voir, à partir de la 389 un peu plus éloigné, que la halde sud était relativement dissimulée à travers ces collines boisées là. Et aussi, on a la réhabilitation suivant la fermeture, qui va utiliser des espèces indigènes pour bien se marier à l'écologique, au paysage écologique en place.

985 Au niveau des compensations. Comme on a vu, il y a des pertes qui sont associées au projet, bien évidemment, il y a des compensations qui sont prévues et proposées, déjà, dans le projet qui nous occupe. Au niveau de l'habitat du poisson, on a prévu cinq projets et on aura la chance d'en discuter, probablement, durant la séance, cette semaine. Pour l'instant, on a... ce que je peux vous dire, c'est qu'on a visé, là, de manière sommaire, à s'assurer de prévoir des projets d'abord qui bénéficieraient à la communauté locale. Donc, on a focussé sur Fermont en débutant, avec des aménagements de nouveaux habitats. Et aussi, dans le secteur Schefferville, pour remplacer des infrastructures qui visent l'amélioration de l'habitat du poisson.

995 Pour compléter, donc, le programme de compensation, on a prévu un projet de création de nouveaux habitats dans le secteur des Escoumins. Et aussi, il y a un autre projet, dans le secteur du lac Saint-Pierre, plus précisément à Pierreville, qui prévoit l'aménagement de 1 200 mètres de canaux piscicoles pour donner accès à des frayères dans la baie Saint-François. Et, un cinquième

projet, donc, qui est dans la rivière Nabisipi, dans le secteur un peu du côté nord-ouest de Natashquan, pour améliorer, donc, la montaison du saumon atlantique avec une passe migratoire et aussi des bassins, qui sont prévus à être aménagés.

1000

Finalement, du côté de la compensation pour les milieux humides, il y a cinq sites de compensation qui ont été identifiés dans la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, pour aller chercher des gains estimés de 17,8 hectares des milieux humides et terrestres.

1005

Finalement, la commission nous a demandé de vous présenter quelques... nos retombées en rapport avec le projet qui fait l'objet de la présente audience. Au niveau de la construction, on parle de... de retombées de l'ordre de 450 millions de dollars en contrats octroyés. Et ça, c'est accompagné, aussi, de près de 200 emplois qui sont associés à la phase de construction.

1010

Au niveau de la phase des opérations, dans le fond, les opérations, ce qu'elles vont permettre de faire, c'est de poursuivre... Le projet, dans le fond, ce qu'il va nous permettre de faire, étant donné qu'on a besoin de nouveaux... de nouvelles aires d'entreposage de stériles et de résidus, bien le projet va nous permettre de continuer les opérations sur 10 ans, un 10 ans supplémentaire.

1015

Ça, ce que ça veut dire, si on regarde au niveau des contrats, par exemple au niveau de l'année 2019 avec une usine, c'est-à-dire avec le... l'actuel plan minier qui est autorisé, on a, au niveau des Innus, octroyé des contrats de l'ordre de 3,5 millions de dollars. Alors, pour donner un ordre de grandeur de ce que pourrait représenter un 10 ans supplémentaire, bien évidemment il faudra penser qu'on aura deux usines, une production doublée, de l'ordre d'environ 7 millions de dollars. Et ces deux usines-là combinées, sur 10 ans, représentent un montant total, en contrats octroyés aux... à la communauté innue ou des entreprises associées à la communauté innue de l'ordre de 70 millions de dollars.

1020

Si on regarde maintenant au niveau de la communauté de Fermont, on parle de 11.7 millions de dollars de dollars en 2019. Si on combine deux usines sur un 10 ans supplémentaire, on parle de contrats octroyés de l'ordre de 234 millions de dollars. Au niveau de la Côte-Nord, maintenant, si on regarde le même scénario, sur deux usines, en disant, on parle de l'ordre de près de 4 milliards de dollars sur... dans la région de la Côte-Nord.

1025

1030

Et enfin, à l'échelle provinciale, on parle sur... avec deux usines sur 10 ans, un montant qui s'élève à près de 8 milliards de dollars, soit 7 960 millions. Et ça, ça inclut, évidemment, là, la Côte-Nord, Fermont et les Innus. Si on inclut tout ce qu'il y a dans le Québec, bien ça représente un montant de 8 milliards de dollars, sur 10 ans supplémentaire.

1035 Maintenant, si on regarde au niveau des taxes et impôts en termes de retombée, bien on a
donné, en 2019, un montant de 5.6 millions de dollars avec l'usine en opération. Avec une deuxième
usine en opération, on prévoit... Évidemment, ce scénario-ci prévoit... c'est un estimé, hein, on n'a
pas le rôle foncier, évidemment, là, qui est à l'appui, là, mais c'est un... selon l'estimation que nous
1040 en faisons. On parle d'autour de 7,1 millions de dollars, pour un total estimé, pour une projection de
10 ans, à 71 millions de dollars.

Et aussi, finalement, pour les impôts miniers et sur les bénéfices à l'entreprise, on a versé 59
millions de dollars en 2019, ce qui pourrait représenter jusqu'à 850 millions de dollars, avec deux
usines, sur 10 ans.

1045 Finalement, au niveau des retombées, si on parle des emplois directs qui sont maintenus sur
les 10 années supplémentaires, bien on parle de 875 emplois de qualité maintenus pendant ces 10
années-là, ce qui représente 1.1 milliard en salaire est avantages sociaux.

1050 Alors voilà, Monsieur le président, ça fait le tour de la présentation de... initiale.

LE PRÉSIDENT :

1055 Je vous remercie, monsieur Lafrenière. Voilà, je vous remercie beaucoup. Il y un écho dans
le son. Est-ce que ça va, maintenant? Oui.

1060 Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Lafrenière, et je souligne également votre
discipline au niveau du temps qui vous était alloué. Donc, vous avez fait votre présentation, là, dans
les temps qui vous avaient été impartis, plus les questions que nous, on vous avait posées, là, donc
tout est conforme. Donc, on a des gens disciplinés, là, autant au niveau des requérants qu'au niveau
du... de l'initiateur du projet, ce soir, là, dans... au niveau des présentations... du temps alloué aux
présentations, et je vous en remercie beaucoup.

1065 Donc, je rappelle aux participants qui sont en ligne que vous pouvez vous inscrire au registre
à partir de notre site Web ou par téléphone, donc, au 1 800 463-4732, et vous composez le poste 6.

Et donc, on va maintenant prendre une pause d'environ 15 minutes, et on est de retour,
après, avec les premières questions, là, des personnes qui se sont inscrites au registre. Donc, à
tous à l'heure.

1070 _____
SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 04

REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 21

1075

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

1080

Rebonsoir, tout le monde qui êtes en ligne. Nous allons maintenant recommencer les travaux de la commission. Alors, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à prendre la parole. Il s'agit de monsieur Paul Comeau. Donc, monsieur Comeau, à vous la parole.

M. PAUL COMEAU :

1085

O.K., là, il faut que je ferme ça, il faut que j'aille à TEAMS qui est ici. Oui, je ne sais pas si on m'entend?

LE PRÉSIDENT :

1090

Oui, on vous entend très bien.

M. PAUL COMEAU :

1095

Bon, parfait, juste pour être certain. Alors, bonsoir, Monsieur le président, monsieur Magnan. Bonsoir, Monsieur le commissaire, monsieur Locat.

Je me présente, mon nom est Paul Comeau de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie. Alors, je dois... Dites-moi, Monsieur le président, je dois adresser ma question à vous ou à une personne qui est une des parties prenantes?

1100

LE PRÉSIDENT :

1105

Oui. En fait, vous m'adressez la question et c'est moi qui vais la rediriger aux personnes concernées.

M. PAUL COMEAU :

1110

Excellent. Alors, ma question. Le promoteur indique qu'il serait probablement trop coûteux d'entreposer les déchets miniers à même la fosse. Est-ce que les coûts de stockage des résidus

proposés par le promoteur pourraient faire l'objet d'une évaluation? À notre avis, les dommages et les pertes environnementales sont inestimables et probablement beaucoup plus élevés que ce qui est proposé en termes de mode de stockage.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Comeau, je vous arrête toute de suite. C'est qu'en fait, comme je l'expliquais dans mon allocution d'ouverture, la première partie vise à se renseigner sur le projet. Donc, je vous demanderais d'être factuel dans vos questions, et donc de poser votre question sans peut-être faire de commentaires, là, sur les opinions que vous avez vis-à-vis les... vis-à-vis les impacts du projet, par exemple.

1120 **M. PAUL COMEAU :**

Parfait. Alors, ma question se résume ainsi. Quels seraient les ... quels sont les coûts anticipés des dommages environnementaux, sociaux et autres, en plus des risques anticipés pour la société québécoise?

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Comeau. Donc, je vais diriger, évidemment, la question au promoteur. Et, ce que je vous demanderais, c'est si est-ce que cette évaluation-là a été faite?

1130 **M. PAUL COMEAU :**

Oui, exactement.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, monsieur... Je m'adresse donc au... à monsieur Lafrenière, pardon. Voilà, j'avais un blanc.

1140 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

1145 Merci, Monsieur le président. Merci, monsieur Comeau.

1150 Ce que je dois d'emblée mentionner, c'est qu'il y a, oui, effectivement, une analyse qui a été
faite concernant les... toutes les solutions potentielles que nous aurions pu envisager en rapport
avec le projet. Et c'est en fonction de ces solutions potentielles là et tous les impacts associés à
chacune d'entre elles que nous avons déterminé la solution qui était la moins impactante en termes
de coût environnementaux, sociaux, techniques et économiques dans le projet.

1155 Maintenant, je crois comprendre -- et, Monsieur le président, je ... je vous laisse juger s'il y a
une sous... je comprends qu'il y a un intérêt de la part de monsieur Comeau, au niveau de
l'entreposage au niveau de la fosse. J'ai compris que, donc, qu'il y avait une compréhension que
Minerai de fer Québec voulait éviter de payer ou de... en tout cas, qu'il y avait un coût associé à ça
que Minerai de fer Québec voulait se dissocier.

1160 Ce que je voudrais juste préciser à cet égard-là, si vous permettez, Monsieur le président,
c'est que, ce qu'il faut comprendre, c'est que le fait de ne pas entreposer dans la fosse représente
des coûts supérieurs pour Minerai de fer Québec. Alors, ça serait beaucoup plus facile pour la
compagnie d'entreposer dans la fosse parce qu'il faut installer des infrastructures de gestion d'eau,
des infrastructures de rétention, donc de retenue d'eau, retenue des résidus qui seront entreposés,
1165 pour pouvoir les entreposer sécuritairement.

Alors, peut-être juste pour préciser cet aspect-là, de notre côté, chez Minerai de fer Québec,
ça aurait été beaucoup plus facile, beaucoup moins coûteux d'entreposer dans la fosse, mais
malheureusement, pour différentes raisons qui sont associées au fait qu'il y a encore du minerai
1170 potentiellement exploitable, dépendamment de comment l'évolution des marchés s'avère, et aussi
de l'évolution, aussi, des technologies, là, qu'on va pouvoir observer dans les prochaines décennies
et aussi, le fait est que nous devons avoir à faire des mélanges de différents types de minerais qui
ont des propriétés différentes, pour maximiser la récupération de la ressource.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Comeau, est-ce que ça répond à votre question?

1180 **M. PAUL COMEAU :**

Bien, je dirais partiellement. Ça aurait été bien d'avoir des chiffres pour comparer aussi, pour
bien comprendre. Ça, ça aurait été l'idéal, Monsieur le président.

1185

LE PRÉSIDENT :

1190 En fait, je vous dirais que... et là, je me ... j'en ferai une demande. Pas ce soir, mais on va certainement formuler une demande, parce que vous n'êtes pas le seul, là, qui avez ces interrogations-là; on l'a vu au niveau des requêtes.

1195 Donc, je demanderai... la commission demandera sans doute à l'initiateur de nous faire une présentation, une courte présentation sur cet aspect-là bien spécifique. Mais je ne vous fais pas la demande ce soir, monsieur Lafrenière, parce qu'on va certainement circonscrire, là, ou préciser notre demande pour être certain, là, que ça puisse répondre aux questions qui sont posées à la fois par le public et qui ont été présentées, là, dans le cadre des... -- Là, je vois que vous levez la main; je vais terminer mon intervention -- et dans le cadre des requêtes, là, parce qu'on sent que c'est une... que c'est une préoccupation, là, qui a été exprimée par plusieurs des parties.

1200 Donc, vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1205 Oui, merci, Monsieur le président. Peut-être ai-je mal compris la question. Quand il est question de quels sont les coûts associés au niveau environnemental et social, l'étude d'impact que nous avons faite répond exactement à cette question-là. C'est-à-dire que, quand on fait l'étude d'impact pour le projet, on détermine les coûts sociaux, environnementaux associés au projet.

1210 Alors, tout ce qui est dans l'étude d'impact -- puis là, on peut en faire un résumé ou une présentation -- mais ces coûts-là sont réellement présentés dans l'étude d'impact qui a été déposée au ministère, donc.

Je ne sais pas si ça répond peut-être un peu mieux à la question?

1215 **LE PRÉSIDENT :**

1220 Non, pas vraiment, parce que je sais déjà qu'on va avoir des questions à vous poser précisément là-dessus. Et donc, si ça mène à une présentation de votre part, on le fera. Sinon, on... la commission vous posera les questions qu'elle a là-dessus, mais je sais déjà qu'on a des questions à vous poser, là, sur la... l'évaluation des différentes variantes qui ont été faites, là, par vos consultants.

Donc, monsieur Comeau, on va certainement, donc, revenir sur cette question-là

éventuellement, donc je vous remercie beaucoup de votre question.

1225

M. PAUL COMEAU :

Merci, Monsieur le président.

1230

LE PRÉSIDENT :

Moi, je... Parfait, merci.

1235

Avant de passer au prochain intervenant, là, je sais qu'on a encore de la place, je pense, au registre. Donc s'il y a des personnes qui ont déjà posé des questions et qui veulent se réinscrire, ça vous sera confirmé, là, par le personnel du BAPE, là, lorsque vous allez téléphoner ou vous inscrire sur le Web, mais il n'est pas impossible, là, que le registre ne soit pas complet pour ce soir. Donc, ceux qui ont déjà posé des questions pourraient tenter de se réinscrire pour poser d'autres questions.

1240

Donc, je passerais au prochain intervenant qui veut poser une question, donc monsieur Ugo Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

1245

Oui, merci Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

1250

M. UGO LAPOINTE :

1255

O.K. Donc oui, effectivement, ça... en fait, notre question allait dans la même... dans le même sens, mais, là, j'hésite, là. Les scénarios de remblaiement, c'est fondamental pour pouvoir préparer nos mémoires, là, mais si vous allez aborder cette question-là ultérieurement, on va... je vais passer à l'autre question, question qui s'adresse peut-être au ministère de l'Environnement, notamment.

1260

Depuis... Est-ce que ça serait possible que le ministère de l'Environnement dépose, à la commission, une liste des lacs d'envergure de plus de 1 kilomètre qui ont... qui auraient été détruits depuis la mise en oeuvre de la Directive 019 en 2012, là, la plus récente version, au Québec? Car, à notre connaissance, c'est une pratique qui est interdite et qu'il n'y aurait aucun autre lac de cette

envergure, au Québec, qui aurait été détruit par des résidus miniers depuis... certainement depuis 2012, la nouvelle Directive 019.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais poser la question à madame André-Anne Gagnon, là, du ministère de l'Environnement et de la Lutte les changements climatiques.

1270 Donc, est-ce que vous seriez en mesure de déposer ces informations-là à la commission?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1275 Je pense que ça va demander un petit travail de recherche, c'est... Je pense qu'on peut arriver, effectivement, avec une liste. On va faire notre possible dans les 48 heures, mais je vous tiendrai au courant de l'avancement de cette demande-là.

LE PRÉSIDENT :

1280 Donc, parfait. Donc, monsieur Lapointe, on aura, là, éventuellement, une liste des lacs, là, qui... Donc, pour être bien... pour bien comprendre votre question, là, c'est les lacs de plus de 1 kilomètre... 1 kilomètre carré, donc c'est en kilomètre ou en hectare, là? Vous l'avez donné en kilomètre carré, je pense.

1285 **M. UGO LAPOINTE :**

1290 Oui, en fait... en fait, j'insiste vraiment sur les lacs d'envergure de plus de 1 kilomètre, là, de longueur. Donc, ça serait bien d'avoir la superficie, aussi, des lacs, là. Donc ça, c'est pour une demande de dépôt de documents pour la commission, là, mais généralement, je ne sais pas si le ministère pourrait élaborer, là, sur la permission ou non de détruire des lacs, là, au Québec, avec des résidus miniers.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1295 Donc, juste pour être bien sûre de comprendre, de plus de 1 kilomètre de longueur, vous ne précisez pas la superficie, ça peut être un peu compliqué pour nous de... On peut peut-être aller avec 1 kilomètre carré, je ne sais pas si ça répondrait à votre interrogation?

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, est-ce que 1 kilomètre carré serait, là, dans l'ordre de grandeur des plans d'eau que vous aimeriez... pour lesquels vous aimeriez avoir de l'information?

1305 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui, on pourrait... Oui, oui. Si on a l'information dans une liste qui détaille la superficie de chacun des cas. Sinon, 1 kilomètre de longueur, là, ça serait bien, là. Plus que 1 kilomètre carré, là.

1310 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

O.K. Pour...

1315 **LE PRÉSIDENT :**

En fait...

M. UGO LAPOINTE :

1320 Un kilomètre de diamètre ou de...

LE PRÉSIDENT :

Si vous demandez minimalement... Parce que je sais que (inaudible)...

1325

M. UGO LAPOINTE :

Oui, 1 kilomètre carré, ça peut être bien, là.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça pourrait être de 1 kilomètre carré et plus. Et donc ça, déjà, 1 kilomètre carré, c'est un lac qui va avoir moins que 1 kilomètre de long. Donc déjà, là, ça serait conservateur en lien avec votre question, je pense.

1335

M. UGO LAPOINTE :

1340 Oui, probablement. Une autre façon de le voir, peut-être, ça serait de poser la question au promoteur. Actuellement, les lacs F et je ne me souviens plus l'autre, là, c'est quoi leur superficie, là, pour comparer.

LE PRÉSIDENT :

1345 O.K.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1350 Puis par rapport ...

LE PRÉSIDENT :

1355 Donc vous... Mais là, on doit bien circonscrire la question, donc voudriez avoir des comparatifs par rapport à des lacs qui, dans le cadre du projet... du présent projet, là, seront utilisés pour les résidus, c'est ça?

M. UGO LAPOINTE :

1360 Oui, surtout les lacs d'envergure. Comme, je crois que le nom, c'est le lac F, là. Je ne sais pas s'il y a une autre dénomination au lac, là.

LE PRÉSIDENT :

1365 C'est bon. Donc, je vais laisser... Oui, il y a mon collègue qui veut intervenir, qui va peut-être permettre de préciser la question.

LE COMMISSAIRE :

1370 Bien, peut-être dans le deuxième volet de la question de monsieur Lapointe, il y avait... c'était concernant, si j'ai bien compris, le mandat au ministère de l'Environnement, c'est quoi leur politique concernant l'utilisation des lacs pour remblaiement par des résidus miniers. Est-ce qu'il y en a une politique? Et si oui, ça serait quoi?

1375

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1380 Donc oui, on a effectivement la Directive 019 qui encadre, là, la gestion des activités minières au Québec. À ma connaissance, vraiment, là, il n'y a pas d'interdiction de remblayer des lacs ou des cours d'eau ou des milieux humides. Ce n'est évidemment pas l'option privilégiée. Ça, on s'entend tous là-dessus, mais il n'y a pas d'interdiction.

1385 De plus, la Directive 019 n'est pas un règlement, donc ce n'est pas un document qui a force légale, mais quand elle est encadrée dans le cadre d'un décret ou d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est à ce moment-là que ça a une valeur légale, là, quand le promoteur s'engage ou qu'on impose le promoteur à respecter certaines conditions de la Directive 019.

1390 Mais, à ma connaissance, il n'y a pas d'interdiction d'entreposage. Au niveau du fédéral, il y a quelque chose, mais là, je ne veux pas m'avancer parce que je suis hors de ma juridiction, mais c'est ça qu'il en est pour la Directive 019.

LE PRÉSIDENT :

1395 Donc, est-ce que vous pourriez nous le confirmer, là, dans le dépôt des informations que vous allez nous le donner? Donc, selon la Directive 019, donc ce que la Directive 019 permet au n'empêche pas.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1400 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

1405 Et quelle est la politique de votre ministère vis-à-vis cette approche-là.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1410 Absolument. Donc, la Directive 019 vient plutôt encadrer la gestion des résidus miniers en fonction des types de résidus -- est-ce qu'ils sont lixiviables, à risques élevés, et caetera. Donc là, on a un ensemble de mesures à mettre en place pour bien gérer ces résidus-là, mais il n'est pas spécifié de ne pas entreposer des résidus dans un lac. Mais, je vais certainement vous confirmer ça avec la liste qu'on va vous fournir.

LE PRÉSIDENT :

1415

Et aussi, donc, de nous donner quelle est la politique du ministère vis-à-vis cette approche-là, c'est ça? Vous seriez en mesure de nous déposer ça?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1420

Bien, au niveau de la politique du ministère quant à...

LE PRÉSIDENT :

1425

La politique, c'est lorsque vous mentionnez : « Ce n'est pas une option qui est privilégiée. »

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1430

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1435

Donc, en vertu de quoi ou... est-ce que vous pourriez nous présenter, là, sans que ça soit, là... Je n'ai pas bien utilisé le terme « politique », mais quelle est l'approche du ministère vis-à-vis cette possibilité-là?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1440

Bien, en fait, l'approche du ministère, c'est qu'on demande au promoteur de faire une analyse de variantes rigoureuse pour déterminer toutes les autres options qui sont possibles pour lui. Donc, évidemment, une analyse de variantes, c'est oui, toutes les variantes environnementales, qui incluent la destruction des lacs, cours d'eau, milieux humides, mais on va aussi tenir en compte les aspects économiques, techniques, environnementaux, sociaux. Donc, c'est tout ça qui doit être pris en compte dans une analyse de variantes.

1445

Dans ce cas-ci, le promoteur l'a fait. Maintenant, nous, on considère que ça a été fait adéquatement, mais ça ne nous empêche pas de porter un jugement, aussi, en analyse environnementales sur les interprétations du promoteur, mais dans l'étude d'impact, l'analyse de variantes a été faite.

1450

Donc nous, après ça, on va évaluer, peut-être, justement, est-ce que le poids de la destruction de certains milieux pèse trop faible dans la balance? Donc ça, c'est quelque chose qu'on peut faire, à l'analyse environnementale du projet, mais on tient compte, c'est sûr, de l'ensemble, là, des données.

1455

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, donc je vous remercie beaucoup. Donc, merci beaucoup, monsieur Lapointe. Je vais passer...

1460

M. UGO LAPOINTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1465

Je vais passer au prochain... prochain intervenant, monsieur Marc Fafard, donc, qui est inscrit sur le registre actuellement, et qui est en attente, là, de poser une question.

M. MARC FAFARD :

1470

Oui, bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1475

Je vous entends très bien, monsieur Fafard.

M. MARC FAFARD :

1480

Monsieur le président, j'aurais deux questions puis une petite proposition. Je vous propose de les lire en rafale plutôt que de me réinscrire demain après-midi ou plus tard ce soir. Qu'est-ce que vous en pensez?

LE PRÉSIDENT :

1485

En fait, je ne peux pas accepter d'avoir des propositions ce soir. Parce que, comme je l'expliquais dans mon allocution d'ouverture, ce n'est pas le... la première partie de l'audience, c'est vraiment pour mieux s'informer sur le projet et ce n'est pas l'endroit, là, pour émettre soit des opinions ou des propositions, là, comme vous nous le suggérez... comme vous suggérez de le faire.

1490 Donc, je vais prendre une question et on verra, là. Je vais vous demander de poser votre première question et je prendrai ça en (inaudible).

M. MARC FAFARD :

1495 O.K. Voici la première question.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1500 **M. MARC FAFARD :**

La première question s'adresse au promoteur.

1505 Quelle est la quantité annuelle, en tonnes, des différents éléments des eaux de décharge dans le milieu aquatique? J'inclus là-dedans les rejets liquides, aqueux de l'émissaire principal, là, des eaux de traitement du minerai, les eaux de ruissellement de surface. Tout ceci dans le respect des normes, bien sûr, puis d'inclure l'augmentation de la production, là, pour les différentes sources de décharge vers le milieu aquatique. Donc, la quantité annuelle, en tonne, par élément de la charge déversé dans le milieu aquatique.

1510 C'est ma première question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1515 Merci, monsieur Fafard.

Donc, monsieur Lafrenière, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner une réponse sur cette question-là, maintenant?

1520 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

C'est une question très précise. Au niveau de la charge, on peut s'engager à revenir à la commission avec une information précise.

1525 Cependant, ce que je peux mentionner à ce stade-ci du processus, c'est que, pour donner une idée, nous avons déchargé à l'environnement, l'année dernière, l'équivalent de 11,9 millions de

mètres cubes d'eau traitée via notre unité de traitement d'eau.

1530 Alors, toutes les eaux du lac Bloom -- je dis bien toutes les eaux du lac Bloom -- sont récupérées, toutes les eaux de contact avec les infrastructures, mais plus précisément ceux des matériaux qui concernent le projet actuel sont récupérés et envoyés dans un bassin pour être recirculées et utilisées dans le procédé à l'usine de concentration.

1535 Les surplus d'eau, alors l'équivalent de 11,9 millions de tonnes sont déchargées, une fois traitées, à l'environnement. Ce qui est important de comprendre, aussi, dans ce dossier, c'est que, depuis la mise en fonction de cette unité de traitement d'eau en deux mille treize (2013), aucun -- je dis bien aucun -- des échantillons qui ont été analysés n'ont montré des dépassements de norme par rapport à tous les standards fédéraux et gouvernementaux au niveau du provincial, à respecter.

1540 Toutes les normes ont été respectées, depuis les tout débuts.

LE PRÉSIDENT :

1545 Je pense que la question de monsieur Fafard...

M. MARC FAFARD :

Monsieur le président, si je peux me permettre un commentaire?

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Non, en fait, c'est une question que j'ai besoin d'avoir, de votre part, monsieur. Un complément, peut-être, de question, monsieur Fafard?

1555 **M. MARC FAFARD :**

Oui, effectivement, un complément de question.

1560 Je veux avoir, en tonnes, des différents éléments, et non en tonnes d'eau... De l'eau, mettons, que ça pourrait être par volume, que ça serait très très très facile, là, mais je veux avoir le nombre de tonnes de chaque élément qui est déversé dans l'environnement, en respectant les normes.

On connaît les normes, mais vous avez beau dire que vous respectez les normes, mais combien, même en respectant... tout en respectant les normes, plutôt, combien de tonnes... je

1565 demande quelle est la charge des différents éléments, en poids, annuelle, qui sont déversés dans le milieu, tout en respectant la norme. Ou les différentes normes, puisque monsieur a parlé de fédéral et provincial.

LE PRÉSIDENT :

1570 Donc, merci monsieur Fafard.

 Donc, monsieur Lafrenière, vous seriez en mesure de nous déposer ça dans les 48 heures?

1575 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

 Oui, absolument. Oui oui, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1580 Donc, monsieur Fafard...

M. MARC FAFARD :

1585 Ma deuxième question est aussi courte puis elle s'adresse au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1590 En fait, monsieur Fafard, oui, c'est bien, mais vous vous adressez à moi. Et là, je vous le rappelle à vous, mais aussi à tous les prochains intervenants. C'est bien important, pour que la... le fonctionnement de la commission, là, se passe selon les meilleures règles, que vous vous adressiez à moi, et non au promoteur ou à un ministère, lorsque vous posez votre question.

1595 Vous pouvez me dire à qui vous voulez que je la pose, mais vous ne vous adressez pas directement à ces intervenants-là.

 Donc, je vous... je vais vous laisser poser votre deuxième question.

M. MARC FAFARD :

1600 Parfait, Monsieur le président, je vous adresse la question qui s'adresse plutôt au ministère... le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1605 Très bien.

M. MARC FAFARD :

1610 Aviez-vous évalué la valeur des services écologiques des milieux aquatiques, lacs, plus tourbières, et de l'aire forestière qui serait laissée intacte en ne créant pas de nouvelles aires d'entreposage des stériles?

 C'est un milieu...

1615 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait.

M. MARC FAFARD :

1620 ... (inaudible) possiblement très aidant à l'étape de réhabilitation. Donc, est-ce que ce calcul-là a été fait par le ministère de l'Environnement, pour voir quels sont les plus et les moins dans la balance?

1625 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur Fafard. Donc, votre question est très claire. Donc, c'est en termes, là, de l'évaluation des services écologiques, là, qui sont rendus par ces écosystèmes-là.

1630 Est-ce que, madame Gagnon, l'évaluation a été faite par votre ministère?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1635 Non, malheureusement. Les... la valeur monétaire, on va dire, là, vraiment, là, des services écologiques perdus n'est pas calculée spécifiquement pour l'analyse des projets. Comme je vous dis, on tient plutôt compte, là, des évaluations des impacts, mais on n'associe pas nécessairement un montant, là, bien défini à ça.

1640

LE COMMISSAIRE :

Je vais avoir une petite question.

1645 **M. MARC FAFARD :**

J'aurais une précision, peut-être une question pour préciser, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, monsieur Fafard, là, il y a mon collègue, monsieur Locat, qui veut apporter un complément de question, là. Et après, on...

1655 **LE COMMISSAIRE :**

Seulement qu'une précision pour le ministère de l'Environnement. Est-ce que, pour vous, la valeur estimée des coûts de compensation, c'est un montant que vous considérez dans votre analyse relative à la question qui a été posée?

1660 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Si on parle de la compensation des milieux perdus...

1665 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça.

1670 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

... compensation milieu humides, hydriques et habitat du poisson, par exemple?

LE COMMISSAIRE :

1675 C'est-à-dire, celles qui ont été faites par le promoteur à la suite de... bien, en réponse aussi aux demandes du fédéral concernant la compensation pour les pertes des... de l'habitat du poisson, là.

1680 Mais, je pense que monsieur Lafrenière pourra aussi préciser, si je suis correct ou non, là, il arrive avec un certain montant et je me demandais si ce montant-là, pour vous, si c'était des exemples de valeurs ou si ça comptait... comment est-ce que vous regardiez ces montants-là, vous?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1685 De notre côté, on va évaluer... En fait, je vais laisser ma collègue Marie-Lou Coulombe répondre à la question, pour ce qui est de la compensation, comment ça se passe, chez nous, le processus.

LE COMMISSAIRE :

1690 Merci.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1695 Oui, bonjour. Excusez-moi, je n'avais pas ouvert mon micro ni ma caméra.

Donc, pour nous, la compensation, ce qu'on regarde, c'est au niveau des milieux humides et hydriques, surtout. Pour ce qui est dans la faune, là, c'est au ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs qui s'en occupe.

1700 Donc nous, dans le cadre du projet, ce qui est présenté actuellement, on parle de projets de compensation en travaux, donc par la création, la restauration de milieux humides. Et donc, on n'a pas de valeur en tant telle, monétaire, pour le moment.

1705 Il y a cinq projets qui sont présentés, par le promoteur, en ce moment. C'est sûr qu'on peut dire que les projets sont... ne sont pas encore suffisants pour compenser les 75 hectares de milieux humides qui sont affectés, donc il va peut-être y avoir d'autres demandes qui vont être faites lors de l'acceptabilité environnementale.

1710 Mais, pour répondre à votre question, en fait, on n'a pas de coût associé... de valeur monétaire, là.

LE PRÉSIDENT :

1715 Bon, je pense que ça répond à la question, là, que monsieur Fafard avait posée. Et, si vous avez une autre question, monsieur Fafard, je vais vous demander d'aller vous réinscrire au registre,

parce que c'est une question, là, d'équité envers les autres participants.

M. MARC FAFARD :

1720

Je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT :

1725

Donc, je vous remercie beaucoup.

M. MARC FAFARD :

Monsieur le président, je n'ai pas une autre question, mais j'ai quand même une précision.

1730

LE PRÉSIDENT :

Monsieur ...

1735

M. MARC FAFARD :

Je ne suis pas sûr qu'on m'ait complètement compris.

1740

Ce que je veux dire dans ce cas ici, c'est : est-ce qu'on peut calculer la valeur de ces... de cette superficie-là, les environs de 500 ou 600 acres qui pourraient être laissés libres dans le cadre d'une après-mine, lors de la réhabilitation, est-ce que la valeur aidante d'avoir cette... ce milieu ou cette superficie intacte là est prise en considération, versus sa disparition et la réhabilitation et les frais qui vont être encourus pour traiter les eaux?

1745

Donc, pour moi, ce n'est pas une valeur monétaire, mais c'est une capacité de filtration, si on veut, ou de garde à niveau environnemental, par le milieu naturel qui est disponible après la mine.

1750

Est-ce que ce coût, cette valeur écologique là est considérée par le promoteur ou par le ministère de l'Environnement s'il est laissé intact, versus s'il est complètement enterré de roches stériles puis qu'il doit être maintenu avec sa... avec des capacités pour garder le contrôle des eaux de ruissellement, par exemple?

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, monsieur Fafard, ce que j'ai compris -- et là, je comprends... Moi, j'ai très bien compris votre question, là, c'est ... et je connais bien ce domaine, là, de l'écologie, qui est l'évaluation, là, des... de la valeur écosystémique et qui est parfois en argent...

1760 **M. MARC FAFARD :**

Oui.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

... qui est parfois en valeur, pour les citoyens. Laissez-moi terminer.

1770 **M. MARC FAFARD :**

Moi, je parle de l'après...

LE PRÉSIDENT :

1775 (Inaudible) s'il vous plaît. Et, ce que j'ai compris, c'est que le ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques ne fait pas ces évaluations-là. Donc... et ça, je pense que c'était très clair, là.

1780 Votre question était claire et elle a été bien comprise par le ministère et la réponse qu'ils ont faite, c'est qu'ils n'évaluent pas la valeur écosystémique des milieux qui sont détruits.

Donc voilà, je vous remercie beaucoup.

1785 **M. MARC FAFARD :**

O.K. Parfait, merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1790 Parfait, monsieur Fafard, je vous remercie. On va passer au prochain...

M. MARC FAFARD :

1795 Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1800 ... prochain intervenant, qui est monsieur Mathieu Marsa. Monsieur Marsa, la parole est à vous.

M. MATHIEU MARSÀ :

1805 Oui, bonjour Monsieur le... Bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, merci.

1810 **M. MATHIEU MARSÀ :**

O.K., alors bon, ma question concerne les milieux humides, qui a été un peu abordée juste avant. En fait, comme on a vu dans le cadre de ce projet, il est indiqué que des milieux humides seront détruits en phase de construction des infrastructures.

1815 Donc, la question que je me posais, c'était d'avoir un peu plus d'informations en vertu des services écosystémiques et de la loi de 2017 sur la conservation des milieux humides et hydriques qui a un objectif d'aucune perte nette sur ces milieux. Est-ce qu'un plan bien précis de restauration ou de récréation des milieux humides qui vont être détruits est prévu dans le cadre du projet?

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Donc là, il y a plusieurs dimensions à votre question. Il y a l'évaluation des services écosystémiques; je pense que la question a été répondue auparavant.

1825 **M. MATHIEU MARSÀ :**

Oui.

1830

LE PRÉSIDENT :

1835 Maintenant, je vais poser la question sur les... le droit de... vis-à-vis, là, les milieux humides. Je vais poser la question encore à madame André-Anne Gagnon, concernant, là, le fait qu'on ne peut pas toucher les milieux humides, là, selon la loi... Vous faites sans doute référence à la LQE, là, la *Loi québécoise de l'environnement*. Donc, je vais laisser madame...

M. MATHIEU MARSA :

1840 Loi de 2017 sur la conservation des milieux humides et hydriques.

LE PRÉSIDENT :

1845 Oui, voilà.

M. MATHIEU MARSA :

Qui a été adoptée il y a deux ans et demi.

LE PRÉSIDENT :

1850 Oui, vous avez... Bien voilà. Donc, ça m'a échappé, là, dans votre question, pour vrai. Donc, je pose la question précisément à madame Gagnon.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1860 Oui, bien, merci, Monsieur le président. Comme vous l'aurez compris, je passe à ma collègue, Marie-Lou Coulombe, là. Je vais lui refiler souvent la parole pour l'enjeu des milieux humides. Donc, je vais lui céder la parole.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc on va... on va écouter madame Coulombe.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1865 Oui, bonjour. Donc là... en fait, c'est en 2017 que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* a été adoptée par notre gouvernement. Cette loi-là, elle vise à réformer

1870 l'encadrement juridique qui est applicable milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures de notre... de nos lois et règlements qui assurent leur protection.

1875 Cette loi-là vient modifier des lois. C'est une loi porteuse qui vient modifier cinq lois dont la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les modifications sont entrées en vigueur le 23 mars 2018. Les modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* visent, là, à réformer le régime d'autorisation pour assurer la protection des milieux humides et hydriques et... par le principe de la séquence : éviter—minimiser—compenser.

1880 Donc, dans les premières étapes, on vise surtout à éviter les impacts sur les milieux humides et hydriques et, si ce n'est pas passible, de prévoir des mesures d'atténuation. Et, en dernier recours, si les pertes sont inévitables, de prévoir des mesures de compensation pour ces pertes-là.

1885 Dans le cadre du projet dont on discute aujourd'hui, c'est un projet visé par la procédure d'évaluation d'examen des impacts et le promoteur est tenu de présenter cette séquence-là -- donc éviter, minimiser et compenser. Donc, il doit, oui, prévoir des mesures de compensation pour les pertes de milieux humides et hydriques.

1890 Dans le cadre de la procédure, le gouvernement, on peut exiger la compensation sous forme de projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques. Ou, ultimement, il peut aussi y avoir une compensation financière qui est demandée, si les travaux sont jugés insuffisants.

1895 Le plan de compensation, il doit avoir des objectifs spécifiques, il doit avoir un programme de suivi, donc on doit s'assurer qu'il est bien mis en oeuvre. Et, le principe d'aucune perte nette doit être respecté. Dans ce cas-ci, on ne parle pas nécessairement de superficie égale, parce qu'un milieu avec davantage de fonctions écologiques, avec une valeur supérieure, peut compter pour une superficie plus grande. Puis ça, c'est analysé au cas par cas, là, pour les projets.

Est-ce que ça répond à votre question?

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je pense. Monsieur Marsa, donc...

M. MATHIEU MARSA :

1905 Oui, merci pour votre réponse.

LE PRÉSIDENT :

... pour ce volet-là de votre question, est-ce que ça répond à la question?

1910

M. MATHIEU MARSA :

Oui, ça répond à ma question. Je vous remercie pour les précisions.

1915

LE PRÉSIDENT :

Et donc, je crois qu'il y avait un autre volet à votre question, là, parce que j'ai pris des notes. Je vais la diriger vers le promoteur.

1920

Donc, est-ce qu'il y a eu des... est-ce que le promoteur prévoit des modes de compensation pour les milieux humides qui seront perdus. Donc, je vais lui laisser la chance, là, de répondre à votre question, parce que c'était votre... le dernier volet de votre question, sur les milieux humides, c'est bien ça?

1925

M. MATHIEU MARSA :

Oui, merci. C'est ça, c'est de savoir s'il y avait un plan de restauration ou de récréation qui était prévu, spécifiquement sur ces milieux humides?

1930

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Lafrenière, je vais vous laisser, là, présenter rapidement, là, une réponse à ce... à cette question-là, là, qui est dans l'étude d'impact, là, mais ça va être quand même, pour le bénéfique du public, là, de rappeler, là, ce que vous avez présenté dans l'étude d'impact, à ce chapitre-là. Brièvement.

1935

On n'a pas le son, monsieur Lafrenière. Si vous êtes dans Teams, c'est en bas à gauche, je pense. Là, je ne vois pas votre écran. On n'a toujours pas le son. Monsieur Lafrenière, on n'a toujours pas le son.

1940

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

(Inaudible).

1945

LE PRÉSIDENT :

Ah, là, on vous entend, c'est bien.

1950

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je vous remercie pour les précisions, Monsieur le président. Et je remercie aussi monsieur Marsa pour sa question.

1955

Avant de céder la parole à mon collègue, monsieur Poulin, simplement pour vous mentionner que, évidemment, jusqu'à maintenant, on n'a pas eu la chance d'exposer davantage l'approche que nous avons utilisée pour déterminer pourquoi on devait empiéter dans des milieux humides ou des habitats du poisson.

1960

Ce qui est important de comprendre à ce stade-ci, c'est que, quand le projet minier du lac Bloom a vu le jour, en 2008, une fois qu'il a eu l'autorisation, le décret initial du gouvernement du Québec, évidemment, ce qui a été tenté dès le départ, c'était de s'assurer qu'on n'empiétait pas dans des milieux humides et dans des habitats du poisson ou autres lacs et cours d'eau.

1965

Ceci dit, évidemment, comme cet espace-là a été occupé et que le reste de l'espace disponible est surtout occupé par les milieux humides et des cours d'eau, lacs, bien ça devenait difficile, quand est venu le temps, pour Minerai de fer Québec, de trouver des endroits où il y avait seulement des espaces terrestres.

1970

N'empêche, on a pu passer à travers une analyse de solutions de rechange. Dans les circonstances, étant donné qu'il n'y avait plus d'espace terrestre pour combler tous les besoins en entreposage...

LE PRÉSIDENT :

1975

Monsieur Lafrenière, je vous arrêterais. Excusez-moi de vous interrompre. Je pense que la question, c'était surtout... Parce que sinon, on va empiéter sur le temps, là, des intervenants.

1980

La question, c'était si vous aviez envisagé des modes de compensation pour les milieux humides qui allaient être détruits, là, par... Je vous demanderais simplement de répondre à cette question-là, pour l'instant.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1985 Oui, merci bien, Monsieur le président. Alors, j'y viens. Donc, évidemment, on s'est assuré de finaliser, là, de s'assurer qu'on n'empiétait pas dans les milieux. Maintenant, comme on est obligé d'empiéter, bien on a prévu, donc, le plan de compensation.

1990 Mais pour répondre précisément à la question de monsieur Marsa, moi, je vais céder la parole à monsieur Poulin, qui va pouvoir expliquer dans le détail quel est le plan de compensation qui a été prévu par pour les milieux humides.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1995 Oui. Merci, monsieur Lafrenière. Merci, Monsieur le président.

2000 Si vous le permettez, il y aurait une présentation spécifique aux milieux humides à laquelle on détaille les pertes, mais on pourrait aller directement au volet des compensations qui est expliqué à la fin, là, pour rentrer dans le vif du sujet, si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

Pas ce soir.

2005 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui? Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2010 Parce que c'est... Là, ce soir, c'est vraiment la première séance. Dans ma vision des choses, c'est qu'on doit donner la priorité, là, aux participants du public. Parce que c'est symbolique, c'est la première soirée.

2015 On pourra décider d'avoir des séances thématiques au cours des prochaines séances. Donc, on en a encore jusqu'à jeudi, si on veut, et même à vendredi, si le sujet est inépuisé. Mais je vous demanderais simplement, là, brièvement, de répondre à la question de monsieur Marsa : est-ce que vous avez un plan de compensation pour les milieux humides qui sont... qui seraient détruits par le projet?

2020

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, tout à fait. Merci pour la précision.

2025 Effectivement, le plan de compensation pour les milieux humides prévoit de travailler dans la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, donc en périphérie de la rivière aux Pékans, nous avons ciblé, là, quelques secteurs qui sont des anciens bancs d'emprunt, qui datent probablement de plusieurs années, et qui, selon les normes de l'époque, là, étaient souvent situés un peu plus près des cours d'eau pour lequel il y a présence d'eau dans ces secteurs-là.

2030 Donc, l'objectif est de faire une restauration de ces milieux-là et de les convertir en des milieux fonctionnels, à l'intérieur d'une mosaïque de différents habitats et... pour redonner un caractère naturel et pleinement fonctionnel à la réserve aquatique qui, on le sait, là, a un caractère important à ce niveau-là. Et, il y a également une possibilité, aussi, qui est brièvement abordée dans le plan de restauration de la mine, qui, en phase de fermeture, donc après l'exploitation, de convertir le bassin de résidus miniers fins, le bassin A, en un... également un complexe de milieux humides, là, pour une superficie d'environ 250 hectares, là, si on prend la totalité.

LE PRÉSIDENT :

2040 Bon. Là, je vais utiliser mon privilège de commissaire, en fait. Parce que parfois, donc, on peut poser une question complémentaire au public, et là, j'en ai une. Parce qu'on a tous... Bien, vous savez qu'on a une liste de questions, là, quand même assez importante, pour les ministères, pour l'initiateur, et... Et donc, j'en ai une très précise à ce niveau-là.

2045 Concernant les bancs d'emprunt, l'aménagement de milieux humides dans les bancs d'emprunt, là, qu'il y a dans les bassins versants, là, de la rivière aux Pékans et de la rivière Moisie, est-ce que ça, c'est basé sur des expériences qui ont été... qui ont été tentées ailleurs, soit au Québec, au Canada ou dans le monde, et qui ont fonctionné?

2050 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

2055 Oui, effectivement. Entre autres, un des bons exemples, là, qu'il y a dans la restauration des bancs d'emprunt en milieux humides, c'est les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de différents projets pour Hydro-Québec, tant au Lac-Saint-Jean que sur la Côte-Nord, où ces bancs-là ont pu, selon certaines conditions, on s'entend, là, une proximité de la nappe phréatique ou un matériel qui est plus difficilement drainant, il est possible de recréer des conditions spécifiques à l'établissement de milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

2060

Oui, bien merci beaucoup, votre réponse est très claire.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2065

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2070

Maintenant, je vais passer... Donc, monsieur Marsa, je vous remercie beaucoup. Je vais passer au prochain intervenant, donc qui madame Rébecca Pétrin.

M. MATHIEU MARSA :

2075

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la parole est à vous, madame Pétrin. Vous m'entendez?

2080

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Oui, je vous entends bien. Merci. Rebonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2085

Rebonsoir.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2090

Avant de poser ma question, j'aimerais savoir si je peux vous... en fait, vous poser une question à vous. J'aimerais avoir un éclaircissement quant au mandat du BAPE sur le projet. Puis, par la suite, j'irais de l'avant avec ma question, si c'est possible.

2095

J'aimerais, tout d'abord savoir, parce que monsieur le promoteur a stipulé, plus tôt, que le scénario du remblai de la fosse n'a pas été gardé (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

2100

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

... étant donné que, potentiellement, (inaudible) en dessous de la fosse prévue au projet. Donc, ce que je comprends, c'est qu'un des scénarios n'est pas évalué dans ce cas-ci parce qu'il pourrait y avoir potentiellement un deuxième projet.

2105

Est-ce que ça peut faire... est-ce qu'on peut évaluer un projet au BAPE, compte tenu du fait qu'on considère un deuxième projet, dans le futur?

2110

LE PRÉSIDENT :

En fait...

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2115

La question s'adressait à la commission, plus.

LE PRÉSIDENT :

2120

Tout à fait. Et votre question est même... on s'est... On a eu des discussions, on a déjà eu des discussions à cet effet-là, au niveau de la commission et c'est le propre des commissions de définir le mandat qui leur est donné, là, dans... à l'intérieur de la demande globale du ministre, là. Et ...

2125

Mais, pour répondre précisément à votre question, ça touche toute la question des impacts cumulatifs. Donc, on devra faire une analyse qui pourra -- parce qu'à ce stade-ci, je ne peux pas m'engager, là, sur les analyses que l'on fera ou que l'on ne fera pas -- mais la question que vous soulevez relève du domaine des impacts cumulatifs, donc des projets qui ont été réalisés dans le passé jusqu'à aujourd'hui, et des projets qui pourraient avoir lieu dans le futur. Mais encore là, ce que je vous dis, là, ça, c'est le grand principe.

2130

Et, la question que vous posez, c'est une question qui relève de l'analyse que la commission doit faire au niveau des impacts cumulatifs. Est-ce que ça répond?

2135 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

D'accord, merci pour l'éclaircissement. Donc, ma question, en fait, s'adresse surtout au ministère de l'Environnement, mais à tous ceux qui pourront commenter.

2140 Donc, j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement a déjà eu à évaluer un projet minier ou autre, qui générerait une destruction de milieux humides, de lacs, d'une envergure suffisamment grande? Et, si oui, ils ont déjà approuvé un tel projet, aussi, dans le passé?

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Gagnon?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2150 Oui, c'est une question vaste. Donc, je... la réponse courte, c'est oui, on a déjà approuvé des projets qui comportaient la perte de milieux humides et hydriques d'une certaine ampleur. Les projets miniers, par leur superficie, c'est certain que c'est un type de projet qui est sujet à ça. Mais, dans le tous les cas, évidemment, comme on l'a bien expliqué, là, c'est la séquence éviter—minimiser—compenser à chaque fois. Puis, quand on est au pied du mur, que le projet n'a pas d'autres options que d'empiéter dans certains milieux, on est en compensation, toujours.

2155 Donc, s'il y a des pertes, elles sont compensées, dans la mesure du possible. Donc oui, il y a déjà eu des pertes et elles sont compensées. Voilà. Je ne sais pas si ça répond.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2165 Bien, en fait, est-ce que vous avez déjà accepté des projets qui devaient détruire des grandes superficies, soit lacs, cours d'eau et milieux humides?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2170 Bien, c'est certain que je n'ai pas, avec moi, une liste exhaustive, là, des projets, mais comme je dis, les projets miniers en général, de par leur ampleur, peuvent générer des impacts importants

2175

au niveau de la superficie, mais qui sont compensés, donc qui ne sont pas perdus puis on n'en parle plus, là. C'est... ça fait partie des... de l'évaluation environnementale du projet. Elles sont toujours tenues en compte, donc ce n'est pas... on n'autorise pas un projet carte blanche.

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2180

O.K. Donc, j'imagine que, si jamais il y a des projets, vous pourrez soumettre, à la commission, la liste des projets...

LE PRÉSIDENT :

2185

Madame Pétrin...

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

... qui ont généré une destruction...

2190

LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais de vous adresser à moi, madame Pétrin. Et ce n'est pas un reproche...

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

2195

Pardon.

LE PRÉSIDENT :

2200

... à vous personnellement, là. C'est une discipline que l'on devra collectivement se donner, parce qu'il faut absolument éviter qu'un dialogue entre... soit l'initiateur ou des personnes-ressources, là, et la personne qui pose la question. Donc, je m'excuse de vous avoir interrompue.

2205

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Bon, parfait. Donc, Monsieur le président, est-ce que ça serait possible que le Ministère nous offre une liste des projets où il y aurait destruction majeure de superficie de milieux humides, de cours d'eau et lacs, s'il vous plaît?

2210

LE PRÉSIDENT :

2215 Donc, on va demander la question au ministère et, si c'était possible de fournir une liste de projets où il y aurait eu destruction d'habitats -- si je comprends bien votre question, là -- similaires à ceux qui sont proposés dans le projet?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2220 Je m'excuse, mais pour bien circonscrire la question, est-ce que c'est possible d'avoir des superficies visées? Parce qu'en fait, un impact sur les milieux humides et hydriques, il y en a dans énormément de projets aux évaluations environnementales, donc je ne sais pas l'ampleur, peut-être, là, de l'impact visé, ça aiderait à répondre adéquatement.

LE PRÉSIDENT :

2225 Alors, si je comprends bien la question de madame Pétrin, là, c'est similaire au projet qui est présenté actuellement, donc...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2230 O.K. Ça fait qu'on a un ordre de grandeur en termes d'hectares...

LE PRÉSIDENT :

2235 C'est ça, voilà.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2240 ... similaire, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

2245 Milieux humides, cours d'eau, lacs. Donc, ça serait la... Est-ce que ça répond bien, là... est-ce que ça traduit bien votre question, madame Pétrin?

Mme RÉBECCA PÉTRIN :

Oui, c'est bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

2250

Parfait, merci. Donc, je vais passer au prochain intervenant, donc c'est madame May Dagher. J'espère que je propose bien votre nom.

Mme MAY DAGHER :

2255

Oui, bonsoir, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2260

Très bien.

Mme MAY DAGHER :

2265

Voilà. Alors, c'est May Dagher, membre du comité administratif de la Coalition des opposants aux projets miniers en Haute-Matawinie.

LE PRÉSIDENT :

2270

Parfait.

Mme MAY DAGHER :

2275

Alors, ma question, Monsieur le président : est-ce que le MELCC a les ressources humaines, financières et techniques pour s'assurer que toutes les normes et lois en vigueur sont respectées, entre autres des inspecteurs attirés de façon permanente à la région, de sorte que la communauté d'accueil n'ait pas éventuellement à devoir assumer ce rôle ou que l'industrie ne soit laissée à elle-même?

LE PRÉSIDENT :

2280

Écoutez, c'est une grande question que vous posez là. Je vais quand même demander à madame Bourque, là, de nous donner sa réponse à votre question, là, mais qui est très vaste, là. Donc, madame Bourque.

2285

Mme MYLÈNE BOURQUE :

2290 Oui, bonsoir. Vous parliez, en fait, d'inspecteurs attirés, pour faire des inspections sur le terrain, j'imagine, au niveau, là, du respect, de la conformité environnementale?

LE PRÉSIDENT :

2295 Oui, tout à fait, c'est ce que j'ai compris. Donc, est-ce que vous avez... Et la question de madame Dagher...

Mme MAY DAGHER :

2300 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2305 ... c'était, bon : est-ce que vous avez les ressources humaines, financières, suffisantes pour donner un suivi de toutes les recommandations et des mesures de compensation qui doivent être faites, par exemple, dans un projet?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

2310 Bien, je vais parler au niveau, là, de mon ministère, qui est le ministère Forêts, Faune et Parcs. Parce que je pense qu'au niveau des inspections puis des inspecteurs, ça va être surtout le ministère de l'Environnement, là, qui va pouvoir répondre à la question, parce que notre... Dans le fond, le ministère Forêts, Faune et Parcs ne fait pas d'inspection sur le terrain, là, à proprement dit, pour le suivi, là, de... des projets qui sont autorisés via les évaluations environnementales.

2315 Par contre, au niveau du suivi des mesures de compensation, là, oui, on fait le suivi de ces projets-là, au niveau de l'habitat du poisson. Mais, par contre, au niveau des inspections sur le terrain, là, ce n'est pas nous qui faisons les inspections.

LE PRÉSIDENT :

2320 Je vais retourner la question à madame Gagnon, qui est fort occupée ce soir. Donc, est-ce que vous avez bien compris la question?

2325 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui, tout à fait. Je vais essayer d'y répondre le mieux possible.

2330 Effectivement, c'est le Centre de contrôle environnemental du Québec, là, du ministère de l'Environnement, qui est responsable des inspections. Pour ce qui est de l'équipe d'inspecteurs, là, je pense que la question était surtout à savoir si on avait les effectifs humains et adéquats pour faire les inspections.

2335 Donc, au niveau du Québec, on a, pour l'année 2019-2020, là -- j'ai ressorti les chiffres -- 297 inspecteurs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, là, à travers les directions régionales. Mais pour ce qui est, évidemment, plus précisément du Centre de contrôle de la Côte-Nord, on a huit inspecteurs qui sont en poste, et donc quatre inspecteurs qui réalisent des interventions dont les suivis donnés dans le secteur minier.

2340 Donc, c'est sûr que c'est une équipe qui... Le rôle, en fait, si je peux revenir au rôle du Centre de contrôle, là, c'est sûr qu'on va vérifier la conformité, effectivement, de la législation et du respect des autorisations environnementales qui sont émises. Donc, on va aussi s'assurer de la mise en oeuvre des mesures de prévention, de protection et de réparation, en effectuant des inspections terrain et la vérification des résultats de suivi qui sont transmis par la compagnie.

2345 Donc, c'est sûr que c'est les compagnies elles-mêmes qui sont responsables de leur surveillance de leurs activités au quotidien, mais le ministère de l'Environnement va faire les inspections, par exemple, systématiques, une fois par année, pour les sites miniers, des vérifications mensuelles des données transmises, là, notamment en lien avec l'effluent final. Des contrôles
2350 spécifiques pour le suivi de la stabilité des ouvrages de rétention, là. Évidemment, on parle des digues, ici. Des vérifications des équipements de mesure, les méthodologies d'échantillonnage et des échantillonnages de contrôle de la toxicité de l'effluent final.

2355 Donc, on a plusieurs... il y a plusieurs rôles qui sont remplis par le centre de contrôle. Et donc, je pense que ça... un premier niveau de réponse que je peux peut-être donner, là, si... pour l'instant, là. Je ne sais pas si ça répond bien à la question.

LE PRÉSIDENT :

2360 Bien, je ne sais pas si ça répond à la question de madame Dagher, mais je sais que c'est quand même une question qui est très vaste, là : est-ce qu'on a suffisamment de ressources humaines pour faire toutes les inspections qui sont requises. Je ne sais pas, madame Dagher, est-ce

que ça a répondu à votre question?

2365 **Mme MAY DAGHER :**

Bien, je dirais, pour le moment... pour le moment, oui. Je... on en aurait d'autres dans le processus du BAPE.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, mais je vous remercie beaucoup madame Dagher.

2375 Donc, je vais passer au prochain intervenant, qui est monsieur Dave Bouchard. Monsieur Bouchard.

M. DAVE BOUCHARD :

Oui, bonjour, Monsieur le président.

2380

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

2385 **M. DAVE BOUCHARD :**

J'aurais une question pour Minerai de fer Québec au niveau des mesures d'atténuation dans la région de Fermont.

2390 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. DAVE BOUCHARD :

2395

Est-ce que Minerai de fer Québec... J'ai entendu, préalablement, que des mesures d'atténuation allaient être appliquées aux alentours immédiats de l'exploitation de la mine de fer, mais est-ce que MFQ prévoit des mesures d'atténuation à l'intérieur de ce que j'appellerais du périmètre urbain de la Ville de Fermont?

2400

LE PRÉSIDENT :

Voilà, votre question est très claire. Je vais la diriger à monsieur Lafrenière.

2405 Donc, est-ce que vous avez bien compris la question, monsieur Lafrenière? Là, votre micro... je vois que votre micro est encore fermé. ... Non, on ne vous entend toujours pas. Voilà, on devrait vous entendre.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2410 Merci, Monsieur le président.

2415 Oui, il y a des mesures qui sont prévues de... directement à la communauté de Fermont. D'abord, ce qu'il faut comprendre, c'est que, quand je mentionnais, dans le cadre de la présentation, dans la phase de construction, on prévoit avoir, en place, un campement pour les travailleurs, qui ne sera pas dans la Ville de Fermont, pour éviter des problématiques potentielles ou des impacts potentiels associés aux travailleurs de la construction.

2420 Aussi, il y a différentes mesures de mitigation qui sont prévues, notamment au niveau des compensations. On a des compensations, comme je le disais dans la présentation également, ce qu'on prévoit, c'est de favoriser les compensations du côté de Fermont, au niveau des habitats du poisson et aussi au niveau des milieux humides au niveau des compensations.

2425 C'est évident que nous autres, en termes de mesures d'atténuation, ce qu'on prévoit aussi, c'est qu'au niveau de l'embauche, bien on va favoriser l'embauche locale, pour s'assurer de donner la chance aux gens qui sont directement avec nous, au site, d'avoir des emplois. Ça va être la même chose au niveau des octrois de contrats. On va favoriser davantage les gens du côté de Fermont qui subissent, évidemment... qui vivent avec nous, là, le projet comme tel, et donc, qui vont pouvoir bénéficier de ce genre de... d'avantage là, entre autres choses.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, donc je vous remercie beaucoup.

2435 Je vous ai mentionné, dans mon allocution d'introduction ou de bienvenue, que nous allons prendre des pauses un peu plus fréquentes à cause de la qualité de l'air, là, dans nos salles. On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes.

2440 J'aimerais vous rappeler que je vois, au télésouffleur, là, qu'on a trois places de disponibles, encore, au registre, et que vous pouvez aussi transmettre vos questions, là, par courriel. Et je sais qu'on a quelques questions, là, qui sont entrées par courriel.

2445 Donc, après la pause, donc on pourra reprendre et, s'il y a encore des gens, là, qui veulent s'inscrire au registre, là... Donc là, je vois qu'il en reste encore deux. Donc, voilà. Et on vous revoit dans 15 minutes. Merci beaucoup de votre attention et à plus tard.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 H 15
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 31

2450

LE PRÉSIDENT :

2455 Rebonsoir, tout le monde, donc à ceux qui sont en ligne avec nous. Donc, on va reprendre avec les questions qui sont posées par les intervenants. Donc, on a madame Martine Cotte, qui a une question pour nous. Alors, allez-y.

2460 J'aimerais, avant que madame Cotte commence son intervention, rappeler aux gens, aux personnes-ressources et à l'initiateur -- mais l'initiateur l'a fait, je pense -- lorsque vous n'avez pas la parole, fermez vos micros. Donc, ça évite d'avoir, là, du... de l'écho. Mais jusqu'à date, ça se passe assez bien, quand même.

Donc voilà. Donc, je vais laisser madame Martine Cotte, là, poser sa question. Bonsoir.

2465

Mme MARTINE COTTE :

Bonsoir. Donc, c'est ça, Martine Cotte de Fermont, en fait, plus précisément du lac Daigle. C'est une question qui est posée par les résidents du lac Daigle, qui sont tout juste à côté des installations de Minerai de fer Québec.

2470

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2475

Mme MARTINE COTTE :

2480 Donc, suite à une rencontre des résidents du lac Daigle et de Minerai de fer Québec qui a eu lieu le 12 juin 2019, il avait été suggéré, par les résidents, d'utiliser le site du parc à résidus P1 qui avait été non choisi pour installer la... qui n'avait pas été choisi dans les parcs à résidus, d'utiliser celui-ci pour installer la nouvelle halde à stériles.

2485 Minerai de fer Québec devait valider, auprès de la firme WSP, la faisabilité de cette option et la comparer aux autres options H1, H2 et H3. Est-ce qu'on pourrait avoir les résultats de WSP à ce sujet?

LE PRÉSIDENT :

2490 Merci beaucoup, votre question est très claire, donc je vais la retourner à monsieur Lafrenière.

2495 Donc, est-ce que... quelle a été l'analyse de WSP à ce sujet-là, et est-ce que vous seriez en mesure de déposer le rapport qu'ils ont fait là-dessus, le cas... si ça a été fait?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2500 La... Oui, en fait, le rapport a été fait, c'est une analyse de variantes qui a été faite pour examiner chacune des options qui sont là. Et, je vais céder la parole à monsieur Poulin, pour qu'il puisse expliquer exactement ce qu'il en est.

LE PRÉSIDENT :

2505 Parfait. — Monsieur Poulin?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2510 Oui, Monsieur le président. En fait, donc, l'analyse des solutions de rechange a débuté en 2018 et, dans le cadre de cette analyse-là, il y a différentes variantes, à la fois de positionnement pour les haldes à stériles et les parcs à résidus miniers qui ont été évalués. Par contre, le secteur spécifique qui est mentionné au niveau de P1 n'a pas fait l'objet d'une évaluation particulière pour y déposer des stériles miniers comme tels.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, est-ce que je comprends bien de la question -- et je m'adresse à madame Cotte -- est-ce que je comprends de votre question qu'à la rencontre avec l'initiateur qui a eu lieu en juin, si je ne me souviens, 2018, donc vous avez mentionné que cette évaluation-là serait faite?

2520 **Mme MARTINE COTTE :**

... ..

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Cotte, est-ce que vous êtes toujours là?

2530 **Mme MARTINE COTTE :**

Oui, c'est parce que je suis... j'ai écouté sur la télé puis ce n'est pas en même temps que le reste.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, est-ce que votre question, là, vous la... J'essaie de reformuler votre question. Est-ce que la... vous demandiez... est-ce que vous aviez entendu, lors de la rencontre que vous avez eue avec l'initiateur -- je crois que c'est en juin 2018 -- est-ce qu'il avait été convenu...

2540 **Mme MARTINE COTTE :**

2019. Oui.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

2019? Bon, c'est bien. Est-ce qu'il avait été convenu... est-ce que c'est bien votre question, il avait été convenu que cette option-là serait étudiée?

2550 **Mme MARTINE COTTE :**

Bien oui, parce qu'en fait, ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas pensé à ça. Et, ce qu'on nous a dit durant la réunion, c'est qu'ils devaient aller vérifier auprès de WSP si c'était quelque chose de

possible. C'est comme ça qu'on nous a répondu.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., ça va. Donc, je vais rediriger la question à monsieur Lafrenière.

2560 Donc là, on comprend que l'évaluation n'a pas été faite, donc est-ce que vous pourriez nous expliquer, là, pourquoi il en est ainsi, par exemple?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2565 Non, l'évaluation a été faite. On a regardé ça avec les gens de WSP; ça fait partie de l'ASR. Alors, vous m'excuserez, là, mais je ne me souviens pas exactement, là, de P1, ce que ça peut représenter, mais il est évident que quand... Je me souviens très bien de la question, je me souviens très bien de l'engagement que nous avons pris auprès de madame Cotte, en 2019.

2570 Évidemment, nous avons vérifié auprès de WSP, pour voir si cet aspect-là, donc la... Quand je dis : « On n'y a pas pensé », moi, personnellement, je n'y avais pas pensé, mais ça faisait partie de l'analyse de variante P1, qui a été analysée au dossier. Et puis donc, dans le cadre de l'analyse de variantes qui a commencé en 2018 et qui s'est poursuivie par la suite, l'analyse de P1 a été faite et je vais laisser Jean-François expliquer si ça a été exclu ou pas, pour les raisons pourquoi, aussi, ça a été exclu.

2575 Mais on n'a pas écarté P1 et pas considéré P1 suite à la demande qui a été faite. On a bel et bien demandé à WSP de la regarder. Et ça a été inclus dans l'analyse.

LE PRÉSIDENT :

2580 Et là, monsieur Poulin, un petit moment, il y a mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

2585 Oui, bon, c'était avant qu'on aille trop loin sur cette question-là, là. Un, ça serait bien que, monsieur Lafrenière et votre équipe, vous ayez une image du secteur, donc, comme vous avez présentée au début, pour que monsieur Poulin puisse nous indiquer où est-ce que c'est l'endroit P1, parce que, pour bien des gens, je crois que ce n'est pas évident, là, de suivre la discussion.

2590 Donc peut-être, monsieur Poulin, nous indiquer où est-ce qu'est l'endroit P1 sur le plan futur

ou actuel -- alors, peut-être nous le préciser. Et, comme je disais, ça serait même très bien d'avoir cette image-là, générale, du site, là, facilement accessible. Parce qu'on risque d'avoir souvent des questions de compréhension où est-ce que l'endroit se situe.

2595 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, je pourrais vous présenter une image à l'instant.

LE PRÉSIDENT :

2600

Monsieur Lafrenière, peut-être fermer votre micro pendant que monsieur Poulin nous parle. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2605

J'ai un retour de son de mon côté, là, mais est-ce que vous voyez la présentation?

LE PRÉSIDENT :

2610

Oui.

Mme MARTINE COTTE :

Oui, il y a la présentation.

2615

LE PRÉSIDENT :

Là, j'aimerais mentionner qu'il y a des micros qui sont encore ouverts, autres que celui de monsieur Poulin, parce qu'on a un retour de son, ici, là. Donc, si vous pouviez peut-être jeter un coup d'oeil, là, qui votre... Et, je m'adresse à tout le monde. Merci.

2620

Donc, monsieur Poulin, allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2625

Oui. Donc, la variante P1 qu'on parle, c'est celle qu'on voit ici, à l'écran, là, qui est située...

Mme MARTINE COTTE :

2630

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2635

... où l'extension au parc à résidus actuel, qui longe la rive sud-est du lac Boulder. Donc, c'était cette variante-là qui prévoyait d'aménager un bassin supplémentaire pour la collecte d'eau et un dépôt de résidus dans ce secteur-là. Donc, c'est une variante qui a été combinée avec d'autres localisations, pour atteindre la capacité d'entreposage requise dans le cadre de l'analyse. Puis, elle a été analysée, là, jusqu'au bout, à titre d'une des solutions de rechange de parc à résidus.

2640

LE PRÉSIDENT :

Et donc, ça a été une évaluation systématique, selon les... l'approche... selon l'approche, là, multifactorielle, donc environnement, les aspects techniques, économiques et sociaux?

2645

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Exactement. Pour P1, oui.

2650

LE PRÉSIDENT :

Et donc... Et ça, donc suite à cette analyse-là, ce n'était pas une option qui était... qui était -- comment dirais-je -- qui était favorisée par le promoteur?

2655

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Non. C'est, dans le fond... Bien, dans le fond, c'est le résultat de l'analyse qui a donné la variante, qui est celle qu'on voit à l'écran, qui est P3-B. Puis il y a un peu de technicalité, là, dans la nomenclature, étant donné qu'il y avait plusieurs étapes, là, mais ce n'est pas la P1 qui a remporté le meilleur pointage, tout compte confondu.

2660

Mme MARTINE COTTE :

(Inaudible) voulait savoir.

2665

LE PRÉSIDENT :

2670 C'est bien. Donc, je comprends... Là, en fait, je me suis mal exprimé, là. Donc, c'est que, parmi les variantes que vous avez analysées, celle-là n'entraîne pas, là, dans les variantes qui étaient... qui avaient suffisamment, là, de pointage pour être reçue.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2675 En fait, P1 a été... a passé l'étape de la présélection. Et ensuite, elle a été analysée avec l'analyse multicritère.

LE PRÉSIDENT :

2680 O.K. En fait, je veux être bien certain de bien comprendre là... je veux être certain de bien comprendre. Donc, il a franchi l'étape de présélection, mais est-ce que vous avez fait l'analyse multicritère?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2685 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2690 O.K., c'est bien. Donc, madame Cotte, est-ce que ça semble répondre à votre question?

Mme MARTINE COTTE :

2695 Non, pas du tout parce que, ce qu'on nous dit, c'est que la P1, qui était le parc à résidus, a été éliminée, elle a été éliminée par rapport aux autres parcs à résidus. Il y avait quatre options pour les parcs à résidus, un, deux, trois, quatre. Ils ont choisi la 3.

2700 Donc la 1 n'a pas été choisie. Et moi, ce que je demandais, c'est si cet espace-là, qui était pour le parc 1, pourrait être utilisé pour mettre la halde à stériles, plutôt que la halde à stériles soit l'option 1, qui est à 1 kilomètre de nos maisons.

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Poulin?

2705

Mme MARTINE COTTE :

Est-ce que c'est clair?

2710

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est clair. Oui. Donc, je vais retourner la question à monsieur Poulin. Est-ce que vous m'entendez, monsieur Poulin?

2715

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, oui, excusez-moi. J'étais sur *mute*.

2720

Donc non, le P1 n'a pas été évalué comme une halde à stériles à cet endroit-là. Par contre, il y avait d'autres solutions de halde à stériles dans le secteur, comme... je ne sais pas si on peut voir sur... ici. Donc, vous voyez, à l'écran, l'ensemble des variantes des haldes à stériles qui ont été évalués. Et ça, ça comprend tout ce qui était avant et après la présélection. Donc, c'est la totalité des variantes étudiés.

2725

Donc, il y avait une variante H4 qui était située juste ici, à l'ouest, qui était un peu plus loin du site.

LE PRÉSIDENT :

2730

Donc... Et est-ce que c'est, donc... Et là, vous pourriez, pour le commun des... Pour les gens, là, qui sont moins familiers avec le projet -- moi, je vois, le lac Daigle -- vous pourriez, là, l'encercler avec votre pointeur, s'il vous plaît?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2735

Oui, il est ici, sous la route 389.

LE PRÉSIDENT :

2740

C'est ça, O.K., c'est bien. Donc...

LE COMMISSAIRE :

2745 Est-ce que le... C'est une question.

LE PRÉSIDENT :

2750 Oui, vas-y.

LE COMMISSAIRE :

2755 Est-ce que le H4 ne vous ne... en termes de capacité de stockage, ça se compare comment par rapport à la halde sud, les stériles?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2760 Dans le fond, l'ensemble des variantes qui ont passé la table de préselection avaient une capacité d'entreposage suffisante. Ça, c'était un premier... ça a passait ce critère d'exclusion là. Donc, la capacité était suffisante dans celle-là.

2765 Après ça, bien, il y a un critère qui a été évalué, au niveau technique, dans les capacités d'expansion de ces haldes-là. C'est-à-dire que, si on souhaitait, dans les phases ultérieures, avoir une certaine flexibilité et augmenter l'élévation, il y a eu une certaine quantification qui a été faite à ce niveau-là. Et, je n'ai pas le chiffre de mémoire, mais je crois qu'il y en avait un peu moins de capacité d'expansion à H4 que H1, qui était la variante du lac Daigle, mais c'était un des facteurs parmi la multitude de facteurs de l'analyse.

LE PRÉSIDENT:

2770 Ça va. Est-ce que...

LE COMMISSAIRE :

2775 Bien, on reviendra sûrement sur certains aspects, là. Donc, vous me dites que, effectivement, vous avez aussi considéré la capacité d'augmentation à long terme du stockage, pour un développement futur potentiel?

2780

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2785 Bien, en fait, ce n'était pas tant regardé dans la façon d'un développement futur potentiel, mais de voir est-ce qu'il y a une flexibilité au niveau de l'opération, qui fait en sorte qu'on n'est pas obligé de retourner avec une nouvelle empreinte au sol, dans les milieux naturels, dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

2790 C'est bon. Donc, madame Cotte, je pense que ça répond à votre question?

Mme MARTINE COTTE :

Oui.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, donc je vous remercie beaucoup.

Mme MARTINE COTTE :

2800 De rien.

LE PRÉSIDENT :

2805 On va passer à la prochaine personne qui est... s'est inscrite au registre. Donc, c'est monsieur Dave Bouchard. Donc, à vous la parole, monsieur Bouchard.

M. DAVE BOUCHARD :

2810 Oui, rebonsoir, Monsieur le président. J'aurais une question complémentaire concernant les méthodes de rénovation de MFQ, à l'intérieur du périmètre urbain. Est-ce que MFQ serait disposé à recevoir des propositions citoyennes concernant leur implication à l'intérieur du milieu... à l'intérieur de l'espace urbain, là, de la Ville de Fermont?

2815 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Donc, je pose la question et, éventuellement, ça pourrait être quelque chose, là, que vous présentiez dans un mémoire.

Donc, monsieur Lafrenière?

2820

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le président. Merci, monsieur Bouchard. C'est une question qui est vaste : est-ce que Minerai de fer Québec est prête à s'impliquer dans l'espace urbain? La réponse, de façon générale, c'est oui, mais évidemment, ça dépend de ce dont il est question, étant donné la... le côté vaste de cette question-là, il faudra peut-être préciser davantage.

2825

Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que Minerai de fer est toujours disponible et disposée à s'impliquer avec la communauté. On en a d'ailleurs fait à de nombreuses occasions depuis notre courte vie, jusqu'à maintenant. Alors, on est toujours disponibles pour échanger, pour voir comment on peut s'impliquer dans la communauté. C'est évident.

2830

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Et donc, monsieur Bouchard, donc je vous recommanderais, dans le fond, d'inclure ça dans un mémoire, donc les... Vous avez certainement, là, des suggestions en tête et ça serait le meilleur médium, là, pour présenter vos suggestions. Donc, est-ce que ça répond à votre question?

2835

M. DAVE BOUCHARD :

Absolument, Monsieur le président. Je vous remercie beaucoup.

2840

LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Donc, si je comprends bien, nous n'avons plus de personnes au registre et on pourrait fermer la séance pour ce soir, parce qu'on a des questions qui sont entrées par courriel, mais on a discuté... j'ai discuté avec mon collègue...

2845

Ah, pardon, il y a deux personnes au registre. Donc, on va prendre encore les personnes qui sont au registre, et puis je vais terminer mon intervention en vous disant que les... concernant les questions qui sont entrées par courriel, donc on va certainement y revenir, là, à la séance de demain après-midi, là. On devrait avoir du temps pour poser les questions qui sont entrées ce soir, par courriel.

2850

Donc là, je n'ai pas la personne qui... Ah, donc, la personne a quitté le registre, finalement.

2855

Donc, si je comprends bien... Donc là, on m'indique qu'il resterait une personne dans le registre, mais je ne la vois pas sur mon écran.

2860 **LE COMMISSAIRE :**

Donnez-nous une minute. (Inaudible).

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, laissez-nous une petite minute.

LE COMMISSAIRE :

2870 (Inaudible).

LE PRÉSIDENT :

Ça ne sera pas bien long.

2875

LE COMMISSAIRE :

Les trois premières lettres, c'est marqué « BOG ».

2880 **LE PRÉSIDENT :**

On s'en est quand même... Je dirais aux gens qui sont en ligne, là, on s'en est quand même très bien sorti, ce soir, avec le mode virtuel, là. Quand même, j'avais des inquiétudes et c'est quand même... Ce n'est pas la... ce n'est évidemment pas aussi satisfaisant que si on était en présentiel, c'est clair, mais on est... quand même, je trouve qu'on s'en sort bien collectivement.

2885

Donc, on pourrait terminer la soirée avec une des questions, là, qu'on avait prévue, que je vais laisser à mon collègue, Jacques Locat.

2890 **LE COMMISSAIRE :**

Alors, c'est une question qui est posée par madame Lise Charest, qui est résidente permanente au lac Daigle. Alors, elle nous pose la question suivante :

2895 Quelles sont les raisons pour lesquelles l'utilisation du lac Carotte au complet, comme site pour la halde à stériles, a été refusée par le ministère de Pêches et Océans du Canada selon la *Loi sur les pêches*, entre 2010 et 2014?

2900 Bon, je pense que c'est une question pertinente, mais qu'on devra probablement attendre...
À moins qu'on ait quelqu'un de Pêches et Océans y pour répondre, mais je crois que c'est demain qu'ils vont être là.

LE PRÉSIDENT :

2905 Non, ce soir... En fait, c'est demain qu'on aura... Madame Charest, là, si vous nous entendez, c'est demain qu'on va avoir les représentants de Pêches et Océans Canada, et on posera certainement votre question.

LE COMMISSAIRE :

2910 Mais apparemment, on a peut-être... Tant qu'à y être, on me dit qu'il y a une deuxième question qui s'en vient.

LE PRÉSIDENT :

2915 Donc, on aura une deuxième question. On va y aller pour une deuxième et une dernière question, pour ce soir. Et après ça, on pourra...

LE COMMISSAIRE :

2920 Alors, c'est monsieur Michel Michaud, il dit :

2925 À la page 35 du résumé de l'*Étude d'impact sur l'environnement*, produit en juin 2020, dans la section 4.2 : Le résultat des consultations pour le milieu allochtone. Pourquoi il n'y a pas indiqué que les résidents du lac Daigle étaient opposés au choix de l'option 1 de la halde à stériles et proposaient plutôt le choix de l'option 2, qui a un score presque équivalent? Autrement dit, H1 aurait 48.76; H2, 47.95 et qui favoriserait les critères socioéconomiques et environnement.

2930 La solution qu'eux proposent, j'imagine, c'est le sens de la question.

LE PRÉSIDENT :

2935 Donc, je vais m'adresser d'abord à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2940 Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2945 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Donc, merci, monsieur Michaud.

2950 Je comprends, donc, que, en rapport avec P1, P2, il y avait du questionnement. À ma connaissance, là, il n'y a pas d'opposition mais plutôt du questionnement en rapport avec qu'est-ce qu'on peut considérer comme acceptable au niveau P1, P2.

2955 Alors, évidemment, l'idée, ça a été de faire en sorte qu'on puisse vraiment bien analyser, avec toute la rigueur que le protocole qui nous est proposé impliquait. Et, évidemment, on a passé à travers le processus en bonne et due forme pour en venir avec la solution finale, qui tient compte des critères environnementaux, sociaux, techniques et économiques.

2960 Et, je dois rappeler aussi, peut-être, à la commission, que ces critères-là sont pondérés de telle sorte que le côté environnemental a prédominance sur le reste des autres. Même chose pour le côté sociaux... le côté social, plutôt, le côté technique. Et, le côté économique a la plus faible considération dans l'analyse.

2965 Alors, on a considéré, donc, les trois options qui étaient devant nous, incluant P1, P2, P3, si je ne me trompe pas, et...

LE PRÉSIDENT :

2970 Monsieur Lafrenière, je pense que madame Charest parle des options H1 et H2, et H1 avait une valeur de 48.76 et H2, une valeur de 47.95.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Il n'y a pas de... il n'y a pas de variante qui ont été retenues qui ne sont pas gagnantes. Alors, ceux qui gagnent sont celles qui ont les meilleures valeurs, c'est-à-dire que ce soit H1, H2, H3...

2975

Je m'excuse, là, au niveau des numérotations je ne me souviens pas par coeur, mais celles qui ont gagné au niveau, autant des résidus que des stériles, c'est celles qui avaient la plus haute valeur en vertu de l'analyse qui a été faite, du protocole qui a été suivi.

2980

LE PRÉSIDENT :

Et donc... Mais, c'est parce que là, j'essaie de traduire la question de madame... Ah non, c'est de monsieur Michaud, en fait. Est-ce que c'est bien ça?

2985

La question de... ce n'est pas de madame Charest, c'est de monsieur Michaud. Mais c'est qu'en fait, le sens de sa question, c'est : pourquoi, avec une si petite différence, l'initiateur n'a pas choisi l'option qui aurait satisfait les citoyens du lac Daigle.

2990

En fait, c'est le sens... et ce n'est pas moi, là, qui vous soumet ça, mais j'essaie de traduire parce que... Moi, j'ai la question devant moi, qui est écrite, et là, j'essaie de traduire la question de monsieur Michaud. Et même si, comme vous dites, c'est l'option gagnante, mais est-ce qu'une si petite différence -- 48,76 versus 47,95 -- est suffisante pour décider d'aller de l'avant avec l'option qui est la plus élevée, alors que l'autre option aurait satisfait les citoyens du lac Daigle? Et ça, c'est le sens de la question de monsieur Michaud.

2995

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le président, de préciser cette... le sens de la question. Alors, je vais répondre précisément à ce ceci.

3000

C'est-à-dire que, effectivement, il y a une très faible différence entre une option et l'autre. La... il y a une chose qui est important aussi, qui est à considérer, c'est le fait que l'option qui n'a pas gagné par rapport à celle qui a gagné, contenait un... au-delà de 100 hectares d'habitat du poisson versus une option, celle qui a gagné, qui contenait quelques hectares empiétés dans l'habitat du poisson.

3005

Alors, quand vient le temps de choisir entre une option et une autre, qui ont une très faible différence, comme celles dont il est question ici, évidemment, pour les citoyens, quand on regarde

3010 l'analyse de variantes pour un critère, ce n'est pas évident. C'est parce que l'analyse de critère prend la globalité de tous les critères, évidemment.

3015 Mais, quand vient le temps de regarder l'ensemble des critères, puis on regarde la pondération qui est associée à ça du côté environnement, quand il y en a une qui est gagnante par peu, mais en plus, elle a plus de 100 hectares d'habitat du poisson impactés versus quelques hectares pour l'autre, bien c'est ce qui a guidé le choix ultime, finalement.

LE PRÉSIDENT :

3020 C'est bon, donc ça répond à la question. Je vais maintenant... On a retrouvé la personne qu'on avait en ligne pour le registre, donc... et on va terminer la soirée avec cette dernière intervenante, qui est madame Lise Charest. Donc, bonjour... bonsoir madame Charest. Est-ce que vous m'entendez bien?

3025 Je pense qu'il va y avoir un petit délai, là, parce que je vois...

Mme LISE CHAREST :

Oui, je vous entends bien.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, allez-y avec votre question, madame Charest, je vous écoute.

Mme LISE CHAREST :

3035 Oui, moi, je voulais savoir... Mais là, dans le... attendez-moi juste un petit instant, je ne savais pas que vous m'aviez retrouvée. Ça fait que, je vous...

LE PRÉSIDENT :

3040 Prenez votre temps.

Mme LISE CHAREST :

3045 O.K. Je suis vraiment... O.K. Moi, c'est concernant, là, les pondérations, j'avais une petite question. Je veux juste vous donner le nom du document, pour que ça soit plus facile de suivre ma

question.

3050 O.K., bon. C'est dans le document *Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles à la mine de fer du lac Bloom*. On avait un indicateur « paysage », qui a reçu la pondération de 1. Alors, WSP se base sur le fait que ce n'était pas assorti comme une préoccupation importante lors des consultations menées en 2012-2013.

3055 Ma question est : pourquoi la population n'a pas été requestionnée à cet effet en 2019-2020 alors qu'à l'époque, le projet de la halde à stériles sud n'existait pas et que cette halde proposée pouvait atteindre jusqu'à 920 mètres, ce qui en fera le plus haut sommet de la région?

LE PRÉSIDENT :

3060 Donc, merci, madame Charest, votre question est claire. Donc, je vais la diriger à monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3065 Merci, madame Charest. Merci, Monsieur le président.

3070 Alors, ce que je dois répondre à ce ceci, c'est le fait que la halde sud était aussi prévue au projet initial, en 2012, 2013, 2014, mais avec une plus grande ampleur, en fait. Donc, on parle de peut-être presque le double, là, pas tout à fait le double, mais beaucoup plus, avec l'ancien projet, en fait le projet initial, qui était déposé par l'ancien propriétaire du site, qui prévoyait exploiter une plus grande ressource dans la fosse.

3075 Ceci dit, on a eu la chance de faire des consultations publiques avec les gens de la communauté de Fermont, les gens de la communauté innue également, pour recueillir, justement, ces préoccupations-là, à l'égard, justement, notamment, du paysage et toutes les autres préoccupations que les citoyens pouvaient avoir.

3080 Alors maintenant, il n'est pas ressorti, là, le fait que le paysage était supérieur à ce qu'on avait compris par rapport à 2012, d'autant plus que la halde, maintenant, a presque la moitié de capacité que celle qui était proposée au départ.

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'ai une question complémentaire ou une intervention de mon collègue, Jacques Locat.

3085 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est une question concernant la fameuse fiche... bon, votre évaluation, là, sur considérant les quatre volets, l'économie... Alors, vous avez appelé ça les « comptes », donc ça comprend l'environnement, aussi, économique.

3090

Dans ce tableau-là, ce qui concerne l'environnement, le compte « environnement », il y a, en tout, 18 indicateurs qui sont utilisés alors que dans le compte « économique », il y en a 4. Mais je pense que, en bout de ligne, là, si on prend chacun des comptes principaux, il y en a quatre. Est-ce qu'ils ont chacun une valeur égale, et si oui, est-ce que le fait, dans le compte « environnement », d'avoir 18 paramètres, un qu'on peut penser important, on le met le plus important possible, mais vu qu'il compte 1 sur 18, est-ce que ça n'a pas un peu un effet, là, de le réduire?

3095

En fait, j'essaie un peu de voir l'effet, là, de finalement, avoir beaucoup de comptes... de sous... en fait d'indicateurs... en fait, le terme c'est plutôt indicateur, dans le compte « environnement » par rapport au compte « économique », si ça n'a pas... Finalement, on pense que c'est peut-être mieux, mais qu'est-ce que vous commenteriez là-dessus, l'impact sur le résultat final?

3100

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Alors, la question m'est adressée?

3105

LE PRÉSIDENT :

Oui, en fait, c'est ça. Donc, si...

3110

LE COMMISSAIRE :

Je peux répéter, si vous voulez.

3115

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Non non, ça va, ça va, je voulais juste être sûr de bien répondre. Merci bien pour la question.

3120

Donc, pour la question des calculs et des pondérations, je vais me référer à monsieur Poulin, qui va pouvoir donner ces précisions-là.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

3125 Oui, bonjour. Bien, Monsieur le commissaire, en fait, les... la façon que le calcul fonctionne,
sans rentrer dans nécessairement toute la mécanique -- on pourra y revenir au besoin -- mais ce
qu'il faut comprendre, c'est qu'à chacune des étapes, donc, il y a une pondération au niveau des
indications, il y a une pondération au niveau des comptes auxiliaires et des comptes et, à chaque
fois, il y a un calcul pour que... avec la multiplication, là, le tout soit pondéré pour tenir compte du
3130 poids relatifs des uns avec les autres.

Donc, le fait d'avoir plusieurs indicateurs dans le compte « environnement » versus un autre
compte n'a pas d'influence sur le poids final que ça arrive, parce que c'est regardé toute proportion
gardée, c'est maintenu jusqu'à la fin.

3135 La raison pourquoi le compte « économique », par contre, a seulement quatre indicateurs,
bien c'est une requête d'Environnement et Changement climatique, qui ne voulait pas qu'il y ait une
multiplication de... des indicateurs économiques qui soient mis dans le cadre de l'analyse. Et c'est
pour ça que c'est basé uniquement sur les coûts des investissements initiaux, les coûts d'opération,
3140 les coûts de fermeture et les coûts de compensation parce que d'autres indicateurs indirects qu'on
aurait pu mettre des coûts auraient été comme une redondance par rapport aux comptes techniques.

LE COMMISSAIRE :

3145 O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

3150

LE COMMISSAIRE :

Merci.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous remercie beaucoup, monsieur Poulin et monsieur Lafrenière, mais je vais
remercier aussi tous les intervenants, donc, tant de l'initiateur, des personnes-ressources et des
participants qui ont semblé être nombreux en ligne. Donc, je vous remercie beaucoup d'avoir été
3160 parmi nous.

Donc, ce soir, comme je le mentionnais tout à l'heure, j'avais des craintes concernant le mode virtuel et, ma foi, ça s'est très bien passé. Je répète que ce n'est pas comme étant en présentiel, mais au moins, compte tenu de la situation, je dirais qu'on sauve un peu les meubles. Donc, voilà.

3165 On va maintenant mettre fin à cette séance. Je vous invite à participer à la séance de demain après-midi, à compter de 13 h.

3170 Et, je rappelle, pour ceux qui n'ont pas eu... qui n'ont pas pu être entendus, et là, ici, ça concerne les personnes qui ont envoyé des questions par écrit. Donc, ne vous inquiétez pas, on va considérer vos questions et on va trouver du temps, là, demain, soit en après-midi ou en soirée, pour examiner vos questions et les poser aux personnes concernées.

3175 Donc, je vous rappelle aussi que la séance a été diffusée sur Internet et peut être revue en différé. Et, sur ce, bien je vais vous souhaiter une bonne soirée et je vous dirais à demain.


Donc, merci beaucoup à tout le monde, encore une fois.

3180

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 OCTOBRE 2020 À 13 h

3185 Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3190 

Vanessa Lagacé, s.o.